

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 23 juin 2020**

L'an deux mil vingt le vingt-trois du mois de juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Domaine de Soulièvres à Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**29 présents + 1 pouvoir (28 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Thierry BOUYER, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Laurent FALACHO, Gaëtan GARREAU, Dominique GUILBOT, Jacky JOZEAU, Mathieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Fabrice DURAND, Jérôme GLORIAU, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF, Monique NOLOT,
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL Micheline REAU,
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY

**Membre suppléant présent (sans voix délibérative) :**

- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAI

**Membre du Bureau présent (sans voix délibérative) :**

- ✓ Jeanne BARIGAULT

**1 pouvoir :**

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés :** Maryse BARIGAULT, Jean-François COIFFARD, Joël MEUNIER, Jacques METREAU

**Absents :** Jean-Pierre CESBRON, Jean-Marie COLIN, Claudie VALET,

**Dominique BARREAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 17 juin

## **RAPPORTS D'ACTIVITES 2019**

### **Rapports annuels – Année 2019**

- Vu les articles L. 2224-5, L. 5211-39 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les rapports ci-annexés

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide d'approuver les rapports suivants :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'assainissement 2019
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019
- Rapport d'activité annuel de la CCAVT 2019

Préfecture

079-200041416-20200702-127-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2020

Publication le : 02-07-2020

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48



AIRVAUDAIS  
VAL DU THOUET

**RAPPORT ANNUEL 2019**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITE**  
**DU SERVICE PUBLIC**  
**D'ELIMINATION DES DECHETS**

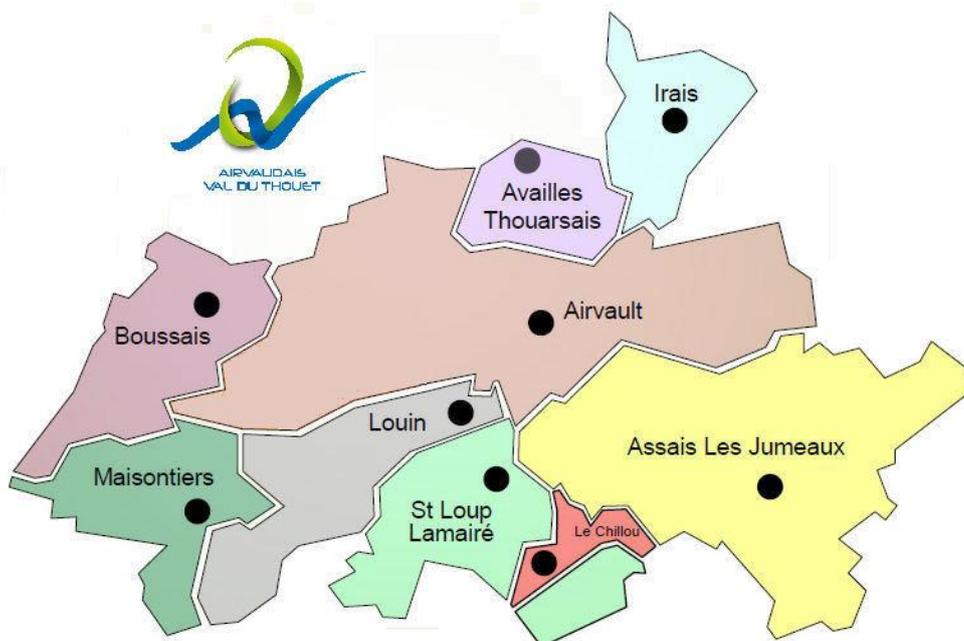
**Sommaire**

A-	INDICATEURS TECHNIQUES .....	4
1	Le territoire desservi .....	4
2	Organisation générale .....	5
3	L'organisation du service public de collecte des déchets .....	5
3.1	Organisation générale de collecte des déchets ménagers et assimilés. ....	5
3.2	Collecte en porte à porte.....	6
3.2.1	Collecte par la société Brangeon Environnement .....	6
3.2.2	Fréquence de collecte .....	6
3.2.3	Mode de collecte .....	7
3.3	Collecte en apport volontaire.....	9
3.3.1	Mode de collecte.....	9
3.4	Déchèteries.....	10
3.4.1	Horaires d'ouverture .....	10
3.4.2	Type de déchets.....	11
3.4.3	Limite de volume .....	11
3.4.4	Fréquentation.....	11
3.5	Collecte spécifique : DASRI .....	12
3.6	Collecte spécifique : Bio-déchets .....	12
4	Indicateurs techniques – Tonnages 2019 .....	13
4.1	Ordures ménagères, emballages, verres, papiers.....	13
4.2	Déchets de déchèteries .....	14
4.2.1	Tonnages totaux collectés.....	14
4.2.2	Répartition des tonnages par déchetteries.....	14
4.2.3	Répartition des tonnages par matériau .....	15
4.2.4	Evolution des tonnages .....	16
5	L'organisation du service public de traitement des déchets .....	17
5.1	Destination des ordures ménagères .....	17
5.2	Destination des emballages, verres, papiers et cartons de déchèteries.....	17
5.2.1	Destination des emballages .....	17
5.2.2	Destination des papiers.....	19
5.2.3	Destination du verre.....	19
5.2.4	Destination des cartons issus des déchèteries.....	19
5.3	Destination des déchets de déchèteries .....	20

B-	INDICATEURS FINANCIERS.....	21
6	Mode de financement.....	21
7	Comptes administratifs 2019 .....	22
8	Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.....	23
9	Montant des recettes perçues pour l'année 2019 .....	24
10	Investissement 2019 .....	25
C-	COMMUNICATION ET PREVENTION.....	25
11	Communication.....	25
12	Prévention des déchets.....	26
	ANNEXES.....	28
	Annexe 2 : Liste des points d'apports volontaires.....	29

**A- INDICATEURS TECHNIQUES****I Le territoire desservi**

Créée par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouët regroupe désormais 9 communes sur une superficie de 225,98 km<sup>2</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune de Tessonnière a fusionné avec la commune d'Airvault.



La population municipale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 7 055 habitants.

Nom de la commune	Population totale
<b>Airvault</b>	3 339
<b>Assais-les-Jumeaux</b>	793
<b>Avoilles-Thouarsais</b>	198
<b>Boussais</b>	466
<b>Le Chillou</b>	171
<b>Irais</b>	212
<b>Louin</b>	691
<b>Maisontiers</b>	164
<b>Saint-Loup-Lamairé</b>	1 021
<b>Total</b>	<b>7 055</b>

## 2 Organisation générale

Le service gestion des déchets exerce ses activités sous la responsabilité du conseil communautaire composé de 28 conseillers titulaires.

Le 24 janvier 2017 le conseil communautaire a validé la transformation du service public industriel et commercial (SPIC) en service public administratif (SPA) du budget « gestion des déchets » à autonomie financière à compter de l'année 2017.

Daniel ROBERT est vice-président en charge de l'environnement. La commission environnement est composée de 13 membres :

- Jacky JOZEAU
- Jean Marie COLIN
- Jacques MÉTREAU
- Monique NOLOT
- Viviane CHABAUTY
- Jacques ROY
- Jean-François COIFFARD
- Jeanne BARIGAULT
- Ludovic BARREAU
- Olivier FOUILLET
- Jean Pierre CESBRON
- Frédérique DAMBRINE
- Joël MEUNIER

## 3 L'organisation du service public de collecte des déchets

### 3.1 Organisation générale de collecte des déchets ménagers et assimilés.

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouët assure la collecte des déchets en délégation de service et en régie directe.

- La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) se fait en porte à porte.
- La collecte sélective des emballages ménagers s'effectue en apport volontaire. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter en régie le verre, le papier et les emballages ménagers.
- La collecte des encombrants et des déchets assimilés est effectuée via 2 déchèteries.
- Les déchets non ménagers (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés si les déchets sont assimilables à ceux des ménages.
- La collecte des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé.

Compétences exercées	<b>OMR et assimilés</b>	<b>Emballages</b>	<b>Verres</b>	<b>Papiers</b>	<b>Encombrants et assimilés</b>
<b>Mode d'organisation</b>	PàP	PAV	PAV	PAV	Déchèterie
<b>Opérations exercées en régie</b>		X	X	X	X En partie

**PàP** : Porte à porte ; **PAV** : Points d'apports volontaires

## 3.2 Collecte en porte à porte

### 3.2.1 Collecte par la société Brangeon Environnement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la collecte des ordures ménagères est assurée par l'entreprise **Brangeon Environnement** (49), sur l'ensemble du territoire, selon les conditions stipulées au marché de collecte des ordures ménagères signé le 19/11/2018 pour une période de 3 ans et renouvelable 1 fois pour 1 an sans que le délai ne dépasse le 31/12/22.

### 3.2.2 Fréquence de collecte

Le ramassage s'effectue de façon hebdomadaire ou par quinzaine selon un planning défini avec chaque municipalité.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est définie selon :

- les variations saisonnières
- la densité de population
  - *Fréquence hebdomadaire : 52 ramassages*
- Collecte 1 fois par semaine sur 12 mois soit 52 passages à l'année,
  - ↳ pour les communes de Airvault, Irais, Availles-Thouarsais, Bousais, Saint-Loup-Lamairé, Louin bourg et Maisontiers bourg ;
  - *Fréquence Eté – Hiver : 32 ramassages*
- Collecte 1 fois par quinzaine sur 9 mois et 1 fois par semaine sur 3 mois du 15 juin au 15 septembre, soit 32 ramassages à l'année,
  - ↳ pour les communes d'Assais-Les-Jumeaux, la commune associée de Tessonnière, Le Chillou et les écarts de Louin et de Maisontiers.

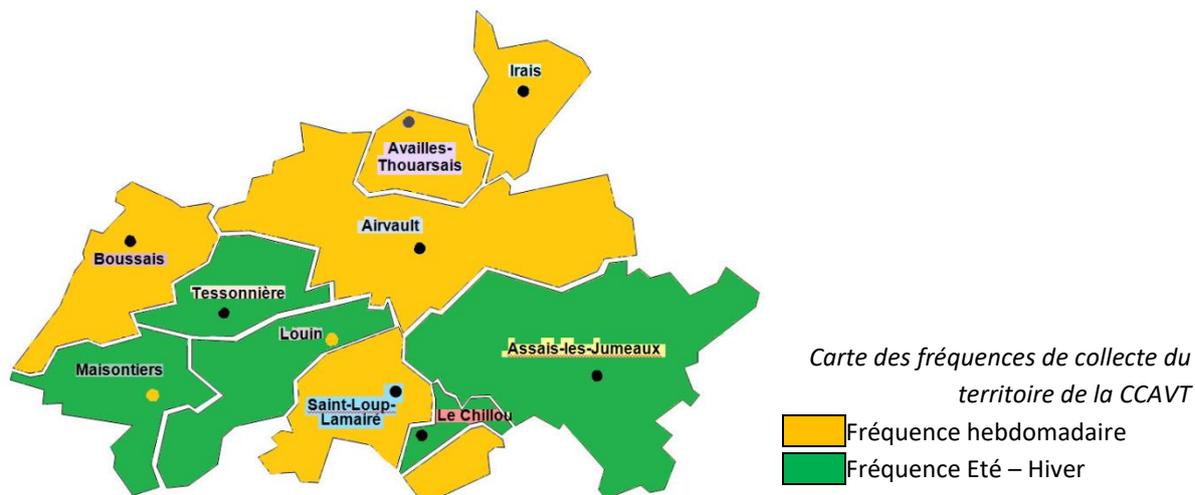


Tableau des jours de collecte des ordures ménagères

Jour de Collecte	Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	Availles-Thouarsais, Irais, Maisontiers Bourg, <b>Maisontiers Ecart</b>	Availles-Thouarsais, Irais, Maisontiers Bourg, <b>Tessonnière*</b>
Mardi	Saint-Loup-Lamairé, Louin Bourg	Saint-Loup-Lamairé, Louin Bourg
Mercredi	Centre d’Airvault	Centre d’Airvault
Jeudi	Boussais, Ecart d’Airvault	Boussais, Ecart d’Airvault
Vendredi	<b>Assais-Les-Jumeaux</b>	<b>Louin Ecart, Le Chillou</b>

Maisontiers Ecart, Tessonnière\*, Louin Ecart, Le Chillou, Assais-Les-Jumeaux sont collectées 32 semaines par an soit tous les 15 jours toute l’année sauf du 15 juin au 15 septembre, 1 fois par semaine.

\*La Guichardière de Tessonnière, Louin et Airvault sont collectées le Lundi (semaine impaire l’hiver).

Lors d’un jour férié, la collecte est décalée d’une journée pour le reste de la semaine.

### 3.2.3 Mode de collecte

#### Collecte robotisée

La collecte proposée par Brangeon Environnement ayant été retenue, la prestation de collecte s’effectue avec un camion à chargement latéral. Elle a été mise en place au 1<sup>er</sup> juin 2015.

Pour la mise en place en 2015, une campagne de fourniture et de distribution des bacs a été effectuée sur l’ensemble du territoire. Les volumes des bacs sont déterminés en fonction du nombre de personnes au sein du foyer : 140 litres, 240 litres ou



360 litres (pour les particuliers et professionnels) ou 770 litres (pour les professionnels et les points de regroupement).

### **Porte à porte**

Les collectes sont assurées en porte-à-porte lorsque les conditions d'accès et de circulation le permettent.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le passage en tarification incitative, les points de regroupement ont été supprimés sur l'ensemble du territoire. Désormais chaque logement bénéficie d'un bac individuel.

Afin de collecter les nouvelles rues non accessibles jusqu'alors en benne latérale, une mini benne a été ajoutée au marché de Brangeon.



### 3.3 Collecte en apport volontaire

#### 3.3.1 Mode de collecte



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet est collecté en régie en points d'apports volontaires (*liste des PAV en annexe 2*).

Un chauffeur poids lourd collecte les colonnes d'emballages à l'aide d'un camion Ampiroll avec grue auxiliaire, appartenant à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

Les colonnes sont collectées selon leur taux de remplissage, du lundi au jeudi.

#### Répartition des points d'apports volontaires d'emballages sur le territoire.

Nom de la commune	Nombre de points d'apport volontaire : Emballages	Nombre de points d'apport volontaire : Verres	Nombre de points d'apport volontaire : Papier
<b>Airvault</b>	19	17	18
<b>Assais-les-Jumeaux</b>	8	8	5
<b>Availles-Thouarsais</b>	1	1	1
<b>Boussais</b>	2	2	2
<b>Le Chillou</b>	1	1	1
<b>Irais</b>	1	1	1
<b>Louin</b>	6	5	5
<b>Maisontiers</b>	2	1	1
<b>Saint-Loup-Lamairé</b>	7	7	7
<b>Total</b>	47	43	41

### 3.4 Déchèteries

La Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet dispose de 2 déchèteries :

- La déchèterie des Plantons d'Airvault.
- La déchèterie de la Martinière de Louin.

Le gardiennage des déchèteries d'Airvault et de Louin s'effectue en régie avec 4 agents de la Communauté de Communes Airvadais-Val du Thouet (M. Thierry VANNUFFEL, M. Nicko MARTIN, M. Ludovic OZEREE et M. Yoan BOULAT).

Un règlement intérieur de déchèteries (*annexe 3*) précise, pour chaque déchèterie, les modalités de fonctionnement, les matériaux autorisés et refusés ainsi que les conditions d'accès à la déchetterie.



#### 3.4.1 Horaires d'ouverture

Les heures d'ouverture des déchèteries sont les suivantes :

	AIRVAULT Les Plantons		LOUIN La Martinière	
	Du 01/01 au 31/03 et 01/11 au 31/12	Du 01/04 au 31/10	Du 01/01 au 31/03 et 01/11 au 31/12	Du 01/04 au 31/10
Lundi	14 h à 17 h 30	14 h à 18 h 30	FERMÉE	FERMÉE
Mardi	14 h à 17 h 30	14 h à 18 h 30	FERMÉE	FERMÉE
Mercredi	14 h à 17 h 30	14 h à 18 h 30	8 h 45 à 12 h 15	8 h 45 à 12 h 15
Jedi	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE	FERMÉE
Vendredi	14 h à 17 h 30	14 h à 18 h 30	FERMÉE	8 h 45 à 12 h 15
Samedi	8 h 45 à 12 h 15 14 h à 17 h 30	8 h 45 à 12 h 15 14 h à 18 h 30	8 h 45 à 12 h 15	8 h 45 à 12 h 15

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Les déchèteries sont rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.

En cas de forte chaleur ou canicule, les horaires ont été aménagés en fermant la déchèterie de 14 h à 16 h.

### 3.4.2 Type de déchets

Sont acceptés les déchets suivants :

	Airvault – Les Plantons	Louin – La Martinière
Tout venant	X	X
Déchets verts	X	X
Cartons	X	X
Gravats	X	X
Métaux non Ferreux	X	X
Ferrailles	X	X
Bois	X	X
Cartouches d'imprimantes	X	X
Huiles vidange	X	X
Néons	X	X
Batteries	X	X
Papiers	X	X
Radiographies médicales	X	X
Verres	X	X
DEEE	X	X
Emballages	X	X
Déchets Ménagers Spéciaux	X	X
Capsules Nespresso	X	X
Huiles alimentaires	X	X
Pneus des deux roues et automobiles uniquement	X	X

### 3.4.3 Limite de volume

La limitation des volumes déposés par flux est la suivante :

	Limite
Déchets Verts	5 m3/semaine
Autres matériaux	3 m3/semaine
Tolérance déménagement	10 m3/semaine
Pneus	8/an

Cette limitation de volume s'applique pour l'ensemble des déchèteries.

En cas de **dépassement de ces volumes**, il sera alors demandé au particulier de s'orienter vers une autre déchèterie du territoire ou bien une **déchèterie professionnelle**.

### 3.4.4 Fréquentation

La fréquentation des déchèteries est de :

	Airvault	Louin	Boussais	TOTAL
2014	16 041	5 293	1 448	22 782
2015	18 573	5 594	FERMEE	24 167
2016	18 931	5 941	FERMEE	24 872
2017	22 393	5 587	FERMEE	27 980
2018	24 513	4 664	FERMEE	29 177
2019	22 258	6 031	FERMEE	28 289

**Soit une diminution de 3,04 % par rapport à 2018 mais une augmentation de 24,17 % depuis 2014**

### **3.4.5 Collecte**

Le bas de quai est géré en régie. Le transport est effectué par un camion ampliroll à l'exception des déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux, piles, cartouches d'imprimantes, ampoules et néons et DEEE) collectés par des repreneurs agréés.

### **3.5 Collecte spécifique : DASRI**

La collecte des DASRI n'est plus assurée par convention avec le SMC. Cette collecte est désormais assurée par un prestataire de l'Eco-Organisme DASTRI.

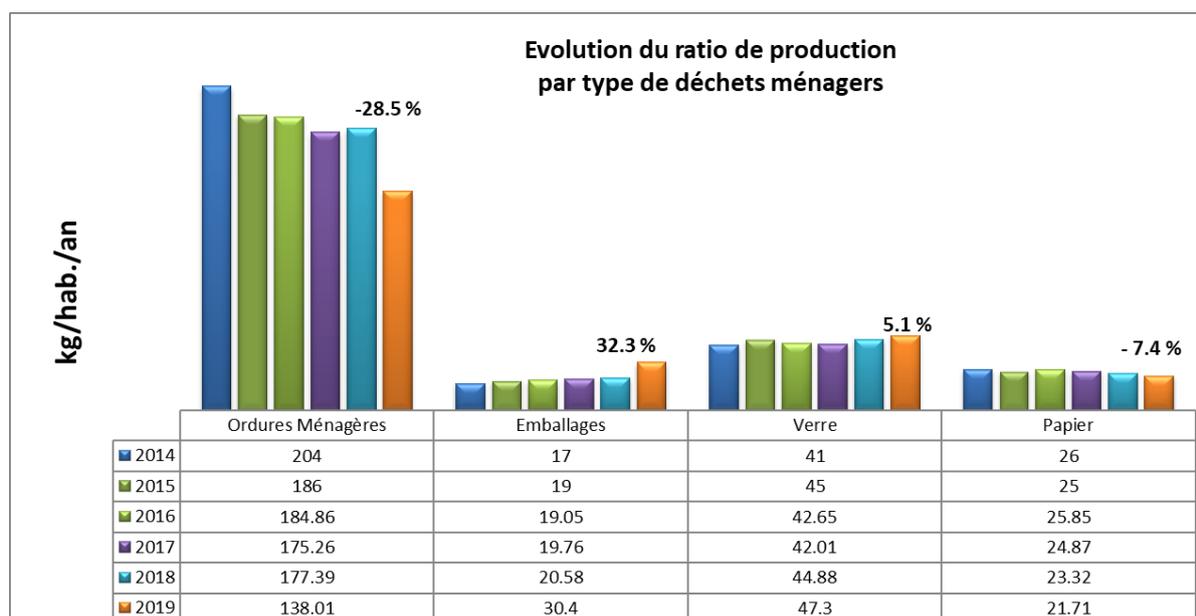
### **3.6 Collecte spécifique : Bio-déchets**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Communauté de Communes n'effectue plus de collecte spécifique des bio-déchets sur son territoire.

## 4 Indicateurs techniques - Tonnages 2019

### 4.1 Ordures ménagères, emballages, verres, papiers

	Tonnage	Kg/hab./an
Ordures ménagères	973,66	138,01
Emballages	214,44	30,40
Verres	333,72	47,30
Papiers	153,16	21,71



## 4.2 Déchets de déchèteries

### 4.2.1 Tonnages totaux collectés

	2019	
	Tonnage	Kg/habitant/an
Tout venant	471,04	66,77
Déchets verts	578,08	81,94
Bois	323,92	45,91
Déchets Ménagers Spéciaux DMS	9,75	1,38
Gravats	505,07	71,59
Piles	0,9	0,07
Huiles de vidange	3,2	0,48
Huiles alimentaires	0,96	0,14
Cartouches d'imprimantes	0,03	0,01
Capsules Nespresso	0	0
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	95,61	13,55
Cartons	73,70	10,45
Ferraille	112,26	15,91
Non ferreux	9,64	1,37
<b>TOTAL</b>	<b>2 183,97</b>	<b>309,56</b>

### 4.2.2 Répartition des tonnages par déchèteries

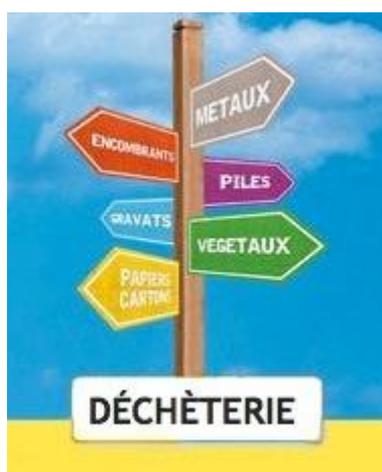
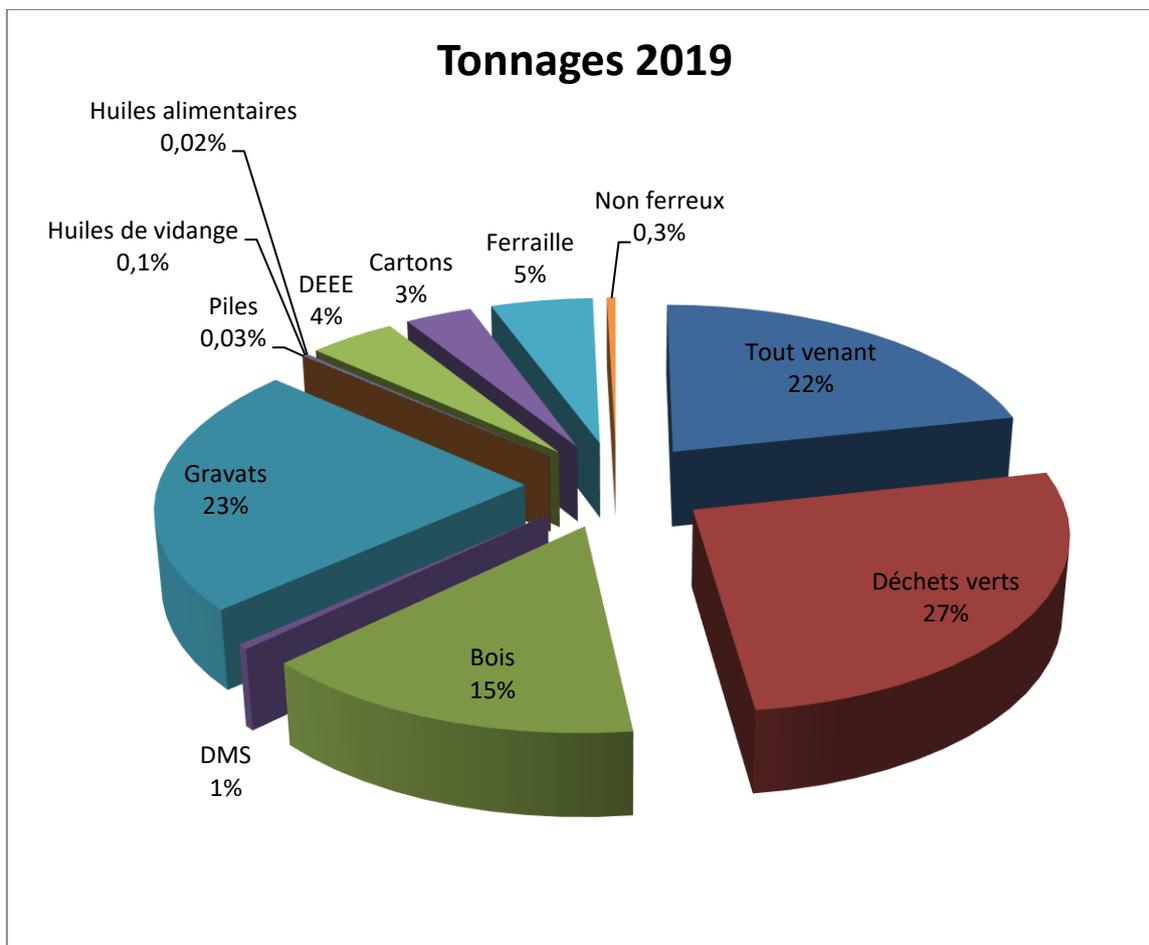
Déchèterie d'Airvault

- Tout venant : 361,3
- Déchets verts : 478,70
- Bois : 230,30
- DMS : 7,63
- Gravats : 421,70
- Piles : 0,492
- Huiles de vidange : 2,43
- Huiles alimentaires : 0,733
- Cartouches d'imprimantes : 0,02
- Cartouches Nespresso : 0
- DEEE : 75,11
- Cartons : 61,26
- Ferrailles : 98,76
- Métaux non ferreux : 9,64

Déchèterie de Louin

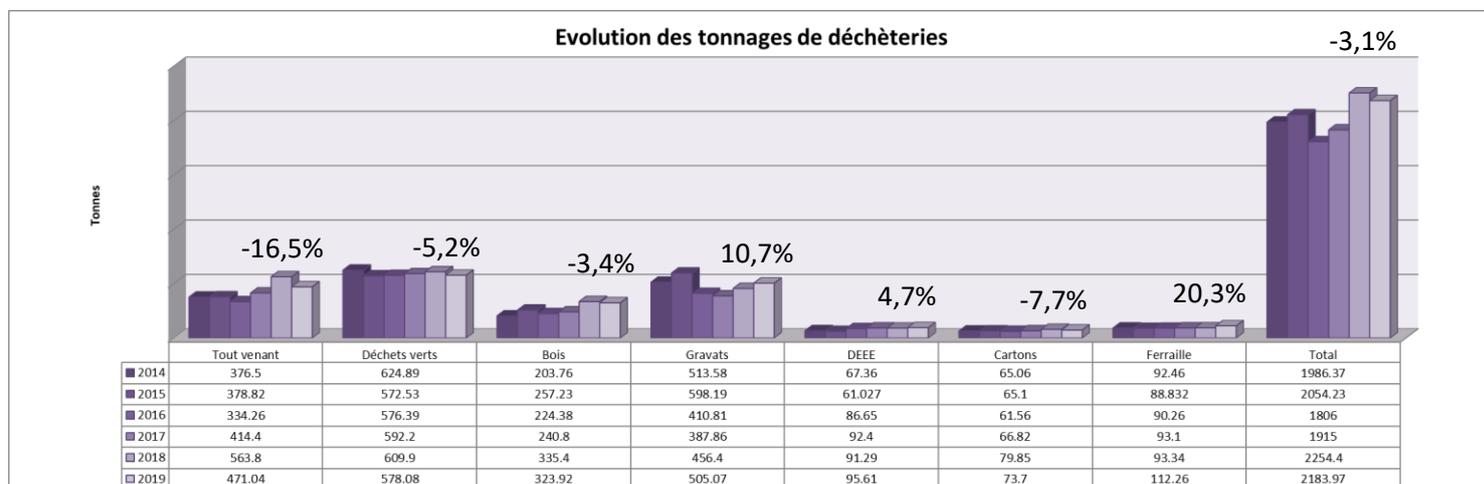
- Tout venant : 109,1
- Déchets verts : 99,40
- Bois : 93,60
- DMS : 2,12
- Gravats : 83,34
- Piles : 0,4
- Huiles de vidange : 0,99
- Huiles alimentaires : 0,229
- Cartouches d'imprimantes : 0,01
- Cartouches Nespresso : 0
- DEEE : 20,50
- Cartons : 12,44
- Ferrailles : 13,50
- Métaux non ferreux : (voir airvault)

### 4.2.3 Répartition des tonnages par matériau



#### 4.2.4 Evolution des tonnages

Au total on peut constater une diminution de 3 % du tonnage réceptionné en déchèterie.



## 5 L'organisation du service public de traitement des déchets

### 5.1 Destination des ordures ménagères

Les **ordures ménagères** sont triées en centre mécano-biologique avant enfouissement depuis fin juillet 2008. Le tonnage total d'ordures ménagères réceptionnées au TMB en 2019 est de 43 420,59 T dont 973,68 T provenant de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet.

Les ordures ménagères sont passées au travers d'un crible rotatif, sont alors séparés les éléments biodégradables des éléments secs, notamment ferreux. Les matières biodégradables ou fermentescibles passent au travers de divers autres cribles puis sont déposées dans des écosilos où elles vont fermenter durant 5 semaines afin de produire un compost, prêt à être employé par l'agriculture.

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets) permet de diminuer de près de 30% le poids des déchets enfouis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Depuis septembre 2013, le SMITED a développé son tri et sépare désormais la fraction à fort pouvoir calorifique, valorisée en tant que combustible solide de récupération (CSR) en cimenterie.

### 5.2 Destination des emballages, verres, papiers et cartons de déchèteries

Le centre de tri de l'Agglomération du Bocage Bressuirais est fermé depuis avril 2019. Afin d'anticiper cette fermeture, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet par le biais d'un groupement de commande envoie désormais depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 les tonnes d'emballages vers un centre de tri à Saint Laurent des Autels (49).

Cependant l'entente intercommunale créée en 2014 est toujours présente pour assurer la reconversion du centre de tri de Bressuire (79) par un quai de transfert. Elle est signée entre :

- Communauté de Communes du Thouarsais,
- Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Communauté de Communes Parthenay-Gâtine,
- Agglomération du Bocage Bressuirais.

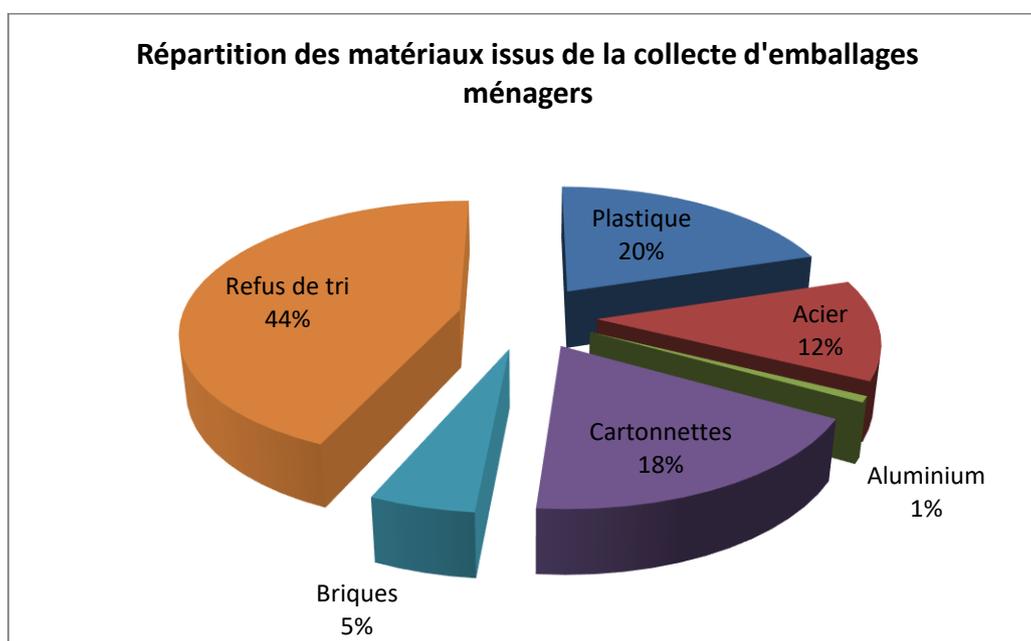
#### 5.2.1 Destination des emballages

Le centre de tri de Saint-Laurent des Autels a été désigné pour réceptionner les emballages à trier de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet. Il appartient au syndicat de traitement Valor3E basé à la Séguinière (49) et confié à l'entreprise COVED pour la gestion du site.

En 2019, 11 300 tonnes d’emballages en mélange ont été triés sur cette installation dont 215 pour la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouët.

❖ **Tableau des différentes filières de recyclage**

Matériaux	Production après passage au centre de tri - tonnage	Livraison vers les filières de reprise - tonnage	Filières de reprise	Rappel production 2018- tonnage
Plastique	37,79	36,76	VALORPLAST	37,93
Acier	23,17	19,38	Brangeon Environnement	17,43
Aluminium	1,40	0	Véolia	1,01
Cartonnettes	34,37	10,83	Véolia (1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin) Revipac	28,16
Briques	9,58	4,42	Véolia	7,11
Cartons issus de déchèteries	73,7	58,819	Véolia (1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin) Revipac	70,90
Papier	174,43	177,6	Huhtamaki	190,47
Verre	333,4	357,94	VERALLIA	318,27
Refus de tri	81,70	81,70	Unité de CSR Brangeon Recyclage	30,92



Emballages

Les déchets d’emballages sont triés sur la chaîne de tri et conditionnés pour être ensuite revendus pour le plastique à la Société Valorplast et les autres matériaux vers les sociétés nommées ci-dessus.

### Refus de tri

Le tonnage de refus après passage sur la chaîne de tri pour l'année 2019 est de **81,70 T soit 44 %**. Les refus de tri sont ensuite transférés au centre de préparation de combustible solide de récupération (CSR) et ensuite prendre cette filière de la société BRANGEON Recyclage à Cholet.

Avec les extensions de consignes de tri cette augmentation des refus est à la fois due au mauvais geste de tri (présence de nombreux déchets imbriqués) mais également des sacs poubelles, emballages non vides, reste de repas, etc.

Une partie de ces refus est également due au centre de tri.

#### **5.2.2 Destination des papiers**

Les papiers ne sont pas triés mais expédiés directement vers l'usine de recyclage Huhtamaki située à la Rochelle (17).

#### **5.2.3 Destination du verre**

Les verres ne sont pas triés mais expédiés directement vers l'usine de recyclage de Saint Gobain située à Château Bernard (16).

#### **5.2.4 Destination des cartons issus des déchèteries**

Les cartons font l'objet d'une prestation de conditionnement avant expédition dans le cadre du contrat Citéo vers le site de la Véolia du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019. Ils ont ensuite été repris par la société REVIPAC.

Le contrat Citéo définit les objectifs de tri par catégorie de produits et permet de reverser à la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet des aides financières qui sont fonctions des performances de tri : plus les résultats sont bons et plus les aides sont importantes.

**5.3 Destination des déchets de déchèteries**

	<b>Collecte</b>	<b>Filière du tri - Traitement</b>
Tout Venant	Régie	Enfouissement CSDU - SMITED - La Loge à Coulonges – Thouarsais (79).
Déchets Verts	Régie	Broyage – LOCA RECUPER
Ferraille	Régie	Recyclage chez AFM Recyclage à Cerizay (79)
Cartons	Régie	Agglo Bocage Bressuirais – centre de tri
Batteries Métaux non ferreux	Régie	Recyclage chez AFM Recyclage à Cerizay (79)
Bois	Régie	Recyclage chez Loca Recuper à La Boulaie jusqu'au 31 mars 2019 puis chez SEOSSE Eco transformation à Tonnay Charente (17)
Gravats	Régie	Enfouissement en CET de classe 3 - COLAS Airvault et SOVAMAT à Bressuire (79)
Néon, ampoules	RECYLUM	Recyclage - filière RECYLUM
D.M.S. & huiles de vidange	SIAP et SEVIA	Valorisation - SEVIA Véolia – Saint Jean d'Angely (17) -
Huiles alimentaires	SIAP	Valorisation - Eco-gras
Piles	Corépile	Recyclage - filière COREPILE
Cartouches d'imprimantes et Nespresso	Livreurs	Filière SUEZ
DEEE	Envie2E	Recyclage - Envie2E - ERP filière – Géodis Valenda
Pneus	MEGAPNEUS	Recyclage - MEGAPNEUS filière ALLIAPUR

## B- INDICATEURS FINANCIERS

Le budget a été voté par le Conseil Communautaire le 09 avril 2019.

### 6 Mode de financement

Le mode de financement du service déchets ménagers est la TEOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*La taxe d'enlèvement des ordures ménagère (TEOM), instituée par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes, concerne toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui en est temporairement exonérée (CGCT, art L.2333-77). Elle est entièrement recouvrée par services de l'état en appliquant une majoration de 8% pour couvrir ses frais de gestion.*

La TEOM couvre l'ensemble du service de gestion des déchets (collecte et traitement des OM, des emballages et des déchèteries). Elle couvre également la gestion globale du parc de bacs, camion de collecte et service administratif.

Une distinction est tout de même effectuée pour les habitants dont le service de ramassage des ordures ménagères est effectué en 32 semaines. Une diminution d'un point sur le taux de TEOM est appliquée.

Pour les demeures exceptionnelles, un plafonnement est également appliqué à 2,5 fois la valeur locative cadastrale du bien.

Le taux est fixé annuellement par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouët en fonction du budget nécessaire à la gestion du service.

En 2019, les taux votés étaient de 13,2% pour les bâtiments dans le secteur de collecte à 1 passage par semaine et de 12,25% pour les bâtiments dans le secteur de 32 ramassages.

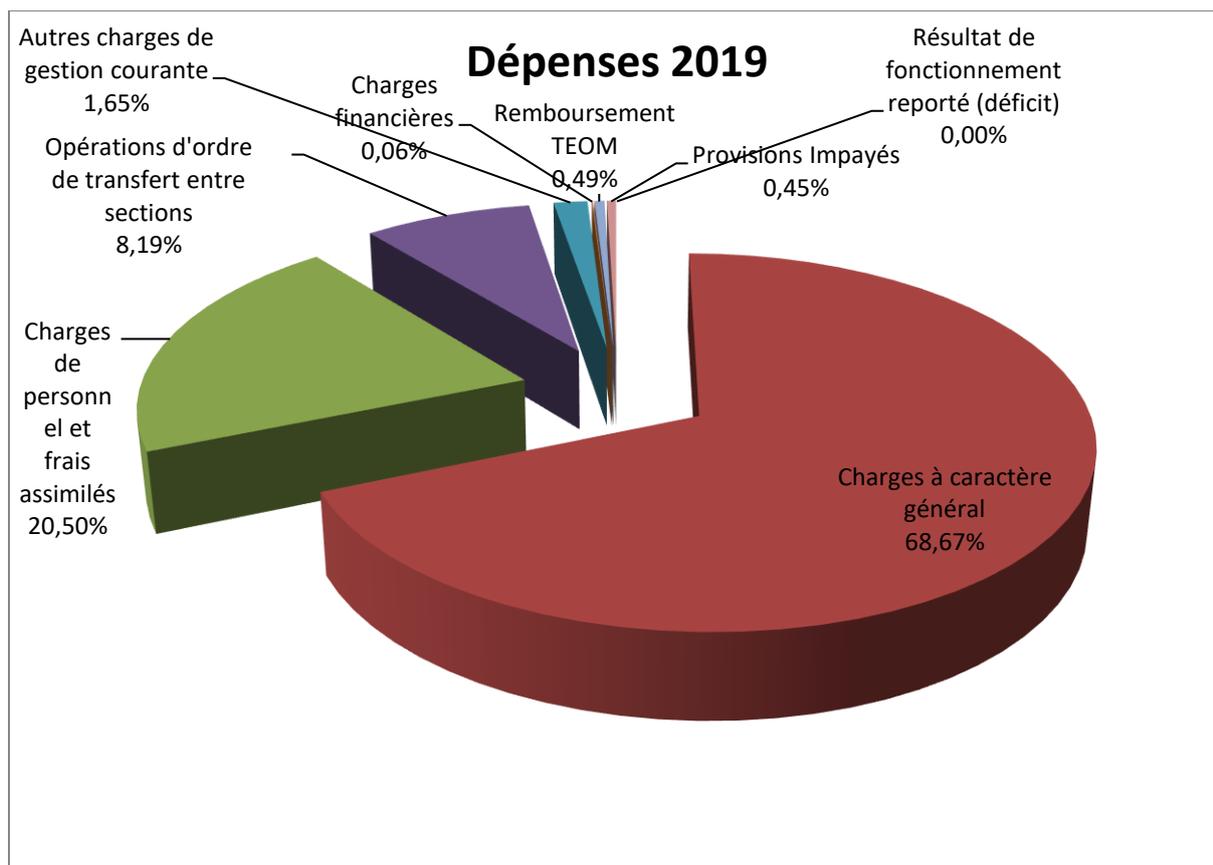
A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le conseil communautaire a voté le passage en tarification incitative TEOMi. Le principe est la mise en place d'une part fixe en lien avec la base foncière (TEOM) et une part variable calculer en fonction du nombre de levée de la poubelle de chaque habitation. Le calcul de cette part variable Pv est  $Pv = \text{Nombre de levée} \times \text{volume du bac} \times \text{prix au litre}$ .

La part fixe doit couvrir entre 65 et 90 % du cout global du service.

Pour une première facturation en 2020, le comptage des levées est effectué à depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**7 Comptes administratifs 2019**

Chapitre	Budgétisé	Montant Réalisé	%
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>1 107 924,30 €</b>	<b>1 019 067,97 €</b>	<b>91,97 %</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0 €	0 €	100 %
011 - Charges à caractère général	699 800,00 €	699 800,00 €	100 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	215 000,00 €	208 876,04 €	97,15 %
022 - Dépenses imprévues	0 €	0 €	100 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 500,00 €	83 432,93 €	99,92 %
65 - Autres charges de gestion courante	56 681,00 €	16 812,28 €	29,66 %
66 - Charges financières	1 000,00 €	575,77 €	57,58 %
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00 €	0 €	0 %
68 - Provisions impayés	6 000,00 €	4 570,95 €	76,18 %
73918 - Remboursement TEOM	5 000,00 €	5 000,00 €	100 %
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>1 107 924,30 €</b>	<b>1 123 575,96 €</b>	<b>101,41 %</b>
Résultat reporté	131 965,78 €	131 965,78 €	100 %
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 355,00 €	3 355,00 €	100 %
68 - Provision impayés	56 681,00 €	4 007,33 €	7,07 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	127 300,00 €	160 365,61 €	125,97 %
73- TEOM	704 022,52 €	713 384,00 €	101,33 %
74 - Dotations, subventions et participations	84 000,00 €	106 349,32 €	126,61 %
77 - Produits exceptionnels	600,00 €	4 148,92 €	691,49 %
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>184 890,51 €</b>	<b>127 507,38 €</b>	<b>68,96 %</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	37 537,01 €	37 537,01 €	100,00 %
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 355,00 €	3 355,00 €	100 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	31 000,00 €	30 530,17 €	98,48 %
20 - Immobilisations incorporelles	27 955,20 €	11 517,60 €	41,20 %
21 - Immobilisations corporelles	85 043,30 €	44 567,60 €	52,41 %
		195 446,16 €	98,71 %
<b>Investissement - Recette</b>	<b>184 890,51 €</b>	<b>145 082,89 €</b>	<b>78,47 %</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	167 140,05 €	129 129,68 €	77,26 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 795,46 €	4 998,21 €	73,55 %
13 - Subvention	10 955,00 €	10 955,00 €	100 %

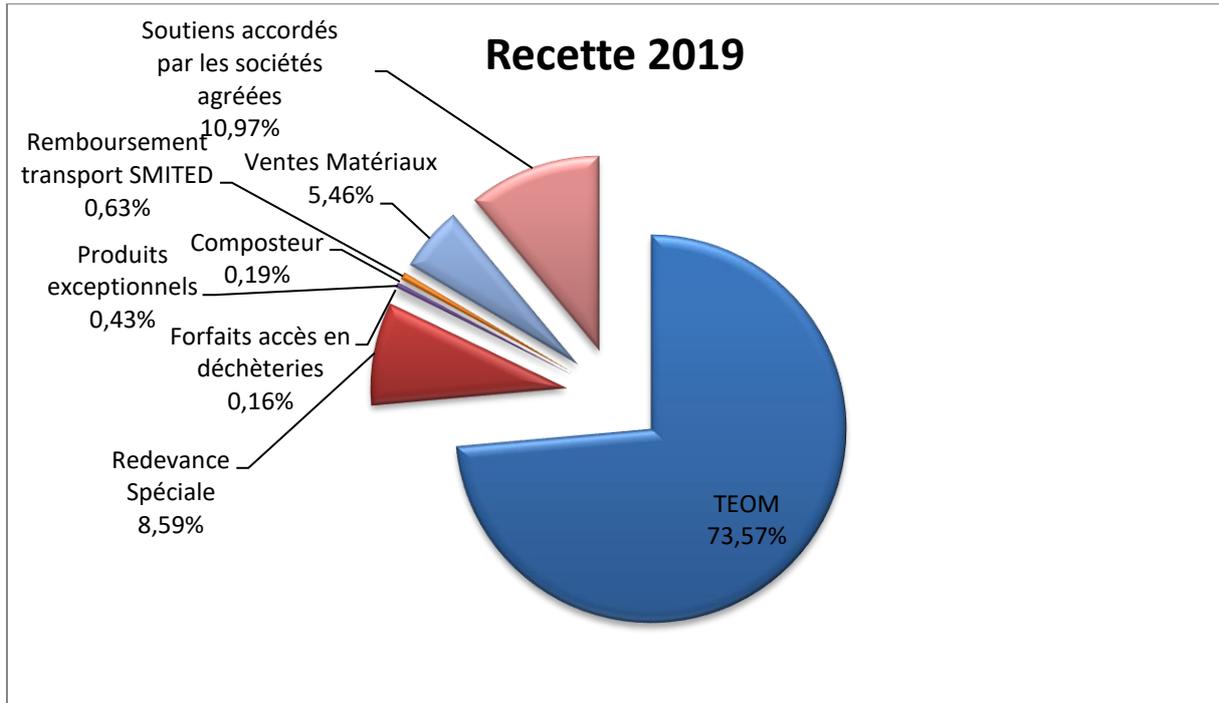


## 8 Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.

	Prestation de Service	Charge 2019 des prestations de services	
<b>Collecte</b>	Ordures ménagères	BRANGEON	229 838,11 €
	Total collecte		<b>229 838,11 €</b>
	Ordures ménagères (TMB)	SMITED	172 091,39 €
	Emballages (transfert)	AGGLO2B	2 799,40 €
	Emballages (transport)	Valor3E	4 250,67 €
	Emballages (Tri)	Valor3E	55 028,39 €
	Verres (conditionnement)	AGGLO2B	1 573,46 €
<b>Traitement</b>	Papiers (conditionnement)	AGGLO2B	874,26 €
	Cartons - Déchèterie (conditionnement)	AGGLO2B	3 021,73 €
	Bois - Déchèterie	Loca RECUPER	1 134,04 €
	Bois - Déchèterie	SEOSSE	20 851,59 €
	Déchets verts - Déchèterie	Loca RECUPERER	6 810,34 €
	DMS - Déchèterie	SIAP.	8 718,80 €
	Gravats en mélange - Déchèterie	SOVAMAT	941,74 €
	Gravats terre et pierres - Déchèterie	COLAS	1 508,21 €
	Tout venant - Déchèterie	SMITED	71 510,52 €
	Total traitement		<b>351 114,54 €</b>
<b>Total général</b>		<b>580 952,65 €</b>	

## 9 Montant des recettes perçues pour l'année 2019

	Repreneurs / sociétés agréés/ utilisateurs	Recettes 2019	
<b>Vente de matériaux</b>	Ferrailles	AFM Recyclage	8 984,00 €
	Métaux non ferreux	AFM Recyclage	5 862,10 €
	Verres	SAINT GOBAIN	8 025,22 €
	Papiers	Huhtamaky par l'intermédiaire de l'Agglo2B	7 330,80 €
	Emballages : Plastique	VALORPLAST	8 267,57 €
	Emballages : acier, alu, briques et cartonnettes	Véolia	6 580,60 €
	Cartons de déchèteries	Véolia	1 684,93 €
	DEEE	OCAD3E	6 312,23 €
	Composteurs	Usagers	1 860,00 €
	<b>Vente total</b>		<b>54 907,45 €</b>
<b>Soutien accordé par les sociétés agréées</b>	Soutien Barème F (T1 à T4 2019 + liquidatif 2018)	Citéo	149 785,63 €
	Soutien Développement Durable 2018	Citéo	8 233,32 €
	Soutien à la valorisation du papier 2018	Citéo	5 173,73 €
	Soutien Eco mobilier	Eco Mobilier	5 150,65 €
	Soutien produits dangereux	Eco DDS	2 358,29 €
	<b>Soutien total</b>		<b>170 701,62 €</b>
<b>Facturation</b>	TEOM + redevance spéciale	Usagers	815 415,94 €
	Recettes entrées payantes déchèteries	Professionnel utilisateurs des déchèteries	1 575,00 €
	Remboursement frais collecte	SMITED	6 129,77 €
	<b>Facturation total</b>		<b>823 120,71 €</b>
<b>Recettes total</b>		<b>1 048 729,78 €</b>	



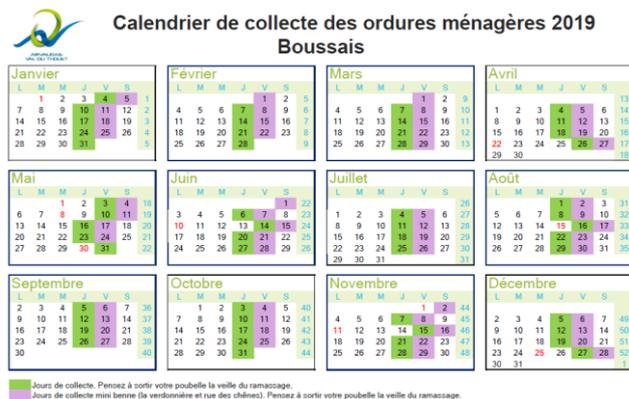
## 10 Investissement 2019

INVESTISSEMENT	MONTANT
Bennes de déchèteries	12 081,60 €
Logiciel TI	11 517,60 €
PAV	31 250,00 €

## C-COMMUNICATION ET PRÉVENTION

### II Communication

En 2019, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet a édité le calendrier de collecte pour l'année.



## 12 Prévention des déchets

Depuis 2018, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouët est associée à la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine dans un CODEC (Contrat d'objectif déchets et Economie Circulaire).

Le contrat est conclu pour 3 ans avec des objectifs :

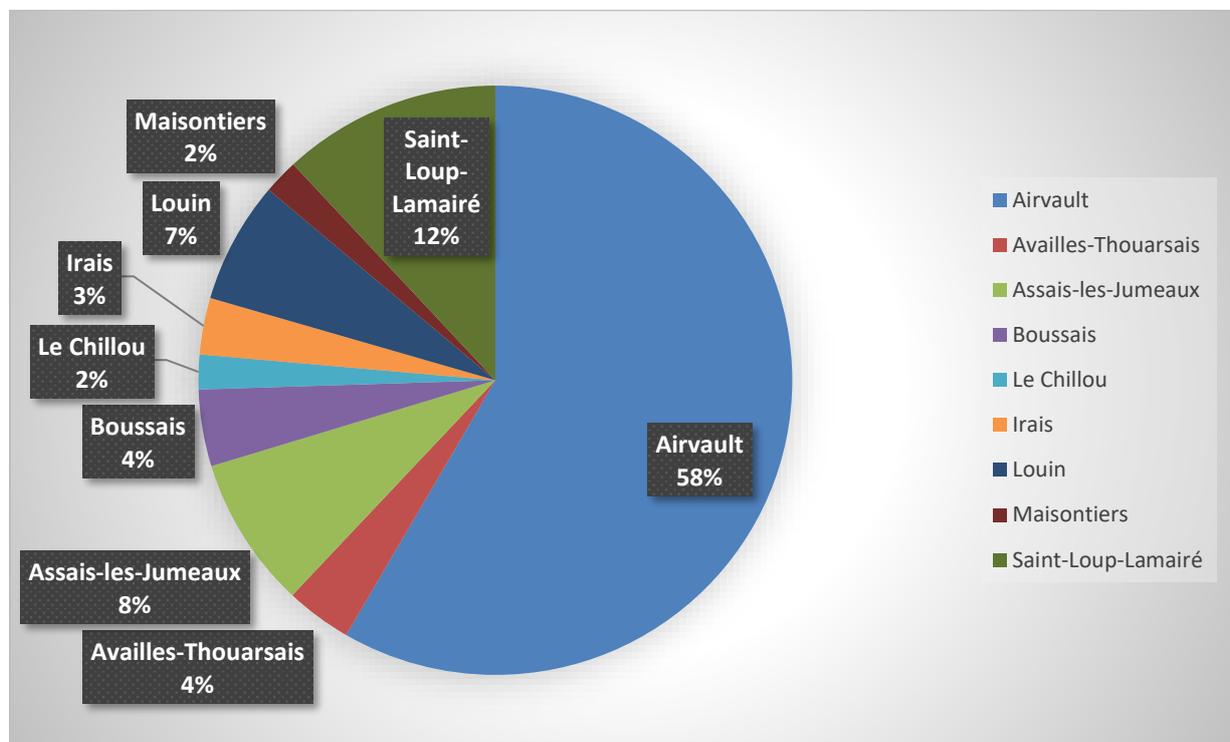
- Une réduction de 7 % des ordures ménagères assimilées par habitant en 3 ans ;
- Une réduction de 10 % des déchets ménagers assimilés par habitant en 3 ans ;
- La pérennisation des partenariats existants (plus de 100) et la mobilisation des acteurs du territoire : Collectivités, Chambres consulaires, organisations professionnelles, entreprises, associations et citoyens.

Les principales actions pour atteindre ses objectifs sont les suivants : mise en place de la Tarification Incitative, compostage, stop pub ou encore travail sur les extensions des consignes de tri.

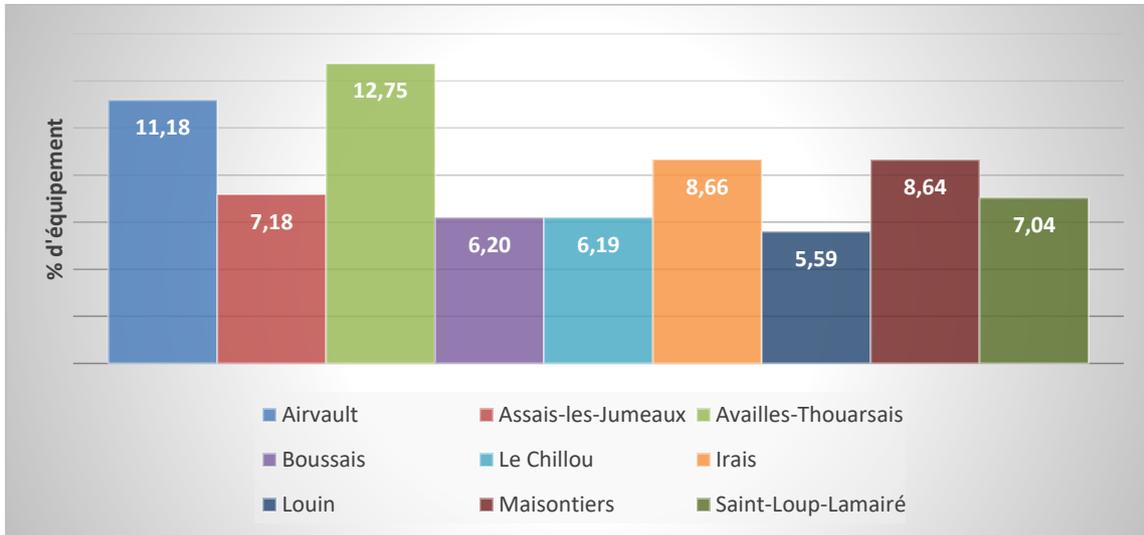
- Opération compostage

L'opération compostage, initiée en 2018, continue avec l'achat de 110 composteurs supplémentaires en 2019. Soit un total de distribution de 360 composteurs.

La répartition de vente est décrite ci-dessous :



Le graphique ci-dessous montre le pourcentage de foyers équipés par commune



## ANNEXES

## Annexe 2 : Liste des points d'apports volontaires

Commune	Lieu dit	Adresse	Description
Airvault		Rue des Sablières	Ancienne Gare
		Rue de Neuze	Lotissement des Rivières près du Pont de Vernay
		Rue Emmanuel Bonnet	Derrière la Place des Promenades
		Rue Pierre Laillé	Dans le site de l'EHPAD Les Résidences du Thouet
		Rue des Champs de la Croix	Parking ancien Intermarché
		Place du Cygne	Parking de la Trésorerie
		1 Rue de la Croix de Monts	
	Soulièvres		Salle des fêtes de Soulièvres
	Barroux	Rue de la Croix	A côté du cimetière
	Le Deffend	Rue Principale	
	Le Grand Moiré	Rue du Lavoir	Aire de camping
	Repéroux	Route d'Airvault	Parking salle des fêtes
	Les Plantons		Déchèterie (accessible aux horaires de déchèterie)
	Borcq	Rue des Ormeaux	

<b>Tessonnière</b>	Tessonnière	Rue du Pont de la Planche	Face au cimetière
	La Guichardière	Rue des Deux Cantons	
	La Maucarrière		Parking
<b>Assais-les-Jumeaux</b>	Assais	Rue de la Jaulerie	Parking du stade
	La Tache		Entre La Tache et Belle Touche
	Villeneuve		Croisement Grande rue et route direction La Tache
	Maisoncelle	Rue des Cours	
	Vitray		
	Cerzay	Rue du Moulin	
	Les Jumeaux	Rue des Jardins	
	Veluché	Rue de la Croix des Jumeaux	Mairie annexe
<b>Availles-Thouarsais</b>		Route du Deffend	Derrière la mairie et salle des fêtes
<b>Boussais</b>		Rue des Etangs	Parking camions
	L'hopiteau	Rue des Forges	
<b>Irais</b>		2 Rue du Porteau	A côté de l'église
<b>Le Chillou</b>			Derrière l'église
<b>Louin</b>		D138	Rond-point, Ateliers Municipaux, stade

		Place Georges Marsault	
	La Ronde	Rue de la Vallée	
	Sourches		
	La Martinière	Croisement D46 / D937	La déchèterie (accessible aux horaires d'ouverture)
			Aire de repos
<b>Maisontiers</b>		Rue de la Croix Rouge	
	Billy	Rue de la Grande Fontaine	
<b>Saint-Loup Lamairé</b>		Aire de camping-car	Aire de camping-car
		Rue des Sarcelles	Lotissement La Valette
		Rue du Fief du Parc	Lotissement du Fief du Parc
	Naide	Place des Sources	
	Lamairé	Rue de l'Arpentin	
	Crémille	Rue de l'Ecole	
	Cébron		Site du Cébron

Préfecture

079-200041416-20200702-127-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2020

Publication le : 02-07-2020

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

# COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

*Géré en régie directe*

**Exercice 2019**



**AIRVAUDAIS  
VAL DU THOUET**

Le présent rapport a pour objet de présenter le service public d'assainissement, de rassembler et de présenter les différents indicateurs techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service pour l'exercice 2019 conformément à la réglementation.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet exerce la compétence assainissement collectif. L'assainissement non collectif étant déléguée au Syndicat des eaux de Gatine depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

## SOMMAIRE

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1	Le territoire desservi et le mode de gestion du service	Page 3
2	Les caractéristiques techniques	Page 4
3	Les éléments financiers	Page 4
4	Les indicateurs de services	Page 5
5	Exemple de facture	Page 6
6	Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale	Page 7 et 8

# SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

## 1) Le territoire desservi et le mode de gestion du service

La Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet gère l'assainissement collectif sur cinq communes : Airvault, Assais-les-Jumeaux, Boussais, Louin et St-Loup-Lamairé. Les zonages concernant chaque commune ont été validés après enquête publique.

Le service possède les compétences collecte, transport, dépollution, contrôle de raccordement et élimination des boues. Celles-ci sont exercées en régie directe.

Ce service est un Service Public Industriel et Commercial. Ainsi, le conseil d'exploitation donne différents avis au conseil communautaire et participe à la gestion et à l'administration du service. L'autonomie financière impose que l'usager finance le service et que l'équilibre des budgets ne dépende pas de la fiscalité.

Le tableau suivant présente par commune le nombre d'abonnés concernés par l'assainissement collectif et ceux réellement raccordable au réseau.

Taux de desserte en 2019		Nombre d'immeubles dans la zone d'assainissement collectif	Nombre d'abonnés raccordables sur le réseau d'assainissement	Nombre d'habitant concerné (approximation)	Taux de desserte	Pourcentage de raccordements contrôlés	Taux de conformité des raccordements contrôlés
A I R V A U D A I S	<b>Bourg</b>	1 259	1 259	2 228	100%	80,6 %	94,7 %
	<b>Borcq</b>	133	133	235	100%	80,5 %	93,5 %
	<b>Barroux</b>	124	124	219	100%	80 %	97 %
	<b>Repéroux</b>	94	94	166	100 %	30 %	92,5 %
	<b>Maucarrière / Auralis</b>	60	8	0	100%	0 %	/
<b>Assai- Le- Jumeaux</b>		98	98	181	100%	7 %%	57 %
<b>Availles-Thouarsais</b>		0	0	0	/	/	/
<b>Boussais</b>		93	93	168	100 %	70%	95 %
<b>Irais</b>		130	0	0	/	/	/
<b>Le Chillou</b>		0	0	0	/	/	/
<b>Louin</b>		185	185	292	100%	89 %%	94 %
<b>Maisontiers</b>		0	0	0	/	/	/
<b>St-Loup-Lamairé</b>		402	327	514	81,3 %	4,7 %	66 %
<b>Total</b>		<b>2 578</b>	<b>2 321</b>	<b>4 003</b>	<b>90%</b>	<b>65 %</b>	<b>93,7 %</b>

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est environ de 1,72 habitants/abonnés puisqu'il y a environ 4 003 habitants pour 2 321 abonnés.

## 2) Les caractéristiques techniques

Les réseaux et les stations d'épuration représentent bien le caractère rural du territoire puisqu'il y a peu d'abonnés par kilomètre de réseau et que les stations d'épuration sont nombreuses mais de faible capacité avec une filière de traitement plutôt de type extensif.

Les caractéristiques techniques des réseaux et stations d'épuration sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Caractéristique technique	Nombre de kilomètres de réseau (séparatif)	Nombre de postes de relèvement	Filière de traitement	Capacité nominale (Equivalent-habitants)	Population raccordée (Equivalent-habitants)	Densité linéaire d'abonnés (abonnés/km)	Volume facturé (en m3)	Boues évacuées en 2019(en tonne de matière sèche)	
A I R V A U L T	Bourg	22	4	Boues activée	4 600	2 225	57,22	97 371	56,8
	Borcq	4,7	1	Lagunage	350	180	28,29	8432	0
	Barroux	3,5	0	Lagunage	270	170	35,5	8 860	0
	Repéroux	4,2	2	Filtre à sable planté de roseau	250	150	22,6	6 019	
	Maucarrière/Auralis	0,5	1	Boues activées	400	5	16	1 019	0
Assai- Les-Jumeaux	2,3	1	Lit Bactérien	225	80	42,6	7 846	1,92	
Boussais	2,3	0	Lagunage	280	120	40,4	6 582	0	
Irais									
Louin	4	3	Transfert vers la step d'Airvault	/		46,25	11 752	/	
S- Loup-Lamairé	6,5	3	Filtre à sable planté de roseau	870	540	50,3	25 119	0	
<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	<b>15</b>	<b>8</b>	<b>7 245</b>	<b>3 470</b>	<b>46,42</b>	<b>173 000</b>	<b>58,72</b>	

La création du réseau de collecte des eaux usées et de la station d'épuration de Repéroux a été réceptionné en juillet 2018. L'obligation de raccordement s'appliquera donc en juillet 2020.

La création du réseau et de la station d'épuration d'Irais et l'extension du réseau de collecte de St-Loup-sur-Thouet au lieu-dit « La Cape » sont en cours. Ces sites devraient être mis en service courant 2020.

## 3) Les éléments financiers

La redevance assainissement est la principale recette du budget de l'assainissement. Cette redevance s'applique à tous les immeubles desservis par le réseau d'assainissement collectif qui sont raccordés ou qui sont considérés comme raccordables. Elle est appliquée dès la mise en service du réseau.

Le prix de l'assainissement n'est pas assujéti à la TVA et la redevance est mise en recouvrement directement par nos services avec une fréquence semestrielle.

TARIFS	2018 (Délibération du 30/06/2015)	2019 et 2020 (Délibération du 11/12/2018)	En 2019 pour une facture de 120 m <sup>3</sup>
<b>Part fixe</b>	50 € par abonné	52 € par abonné	52 €
<b>Part variable</b>	2,00 € par mètre cube	2,04 € par mètre cube	244,80 €
<b>Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)</b>	0,18 € par mètre cube	0,15 € par mètre cube	18 €
<b>TOTAL</b>			314,80 €

Un exemple de facture est joint en annexe.

Le compte administratif du budget assainissement collectif de l'année 2019 est consultable au siège de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet. La redevance facturée en 2019, représente un total 462°284,22€.

#### 4) Les indicateurs du service

N °indicateur	Intitulé	valeur
D 201.0	Nombre d'habitants desservis	4 003
D 204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,62 €
D 202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	0
D 203.0	Quantité des boues issues des ouvrages d'épuration	58,72 T de MS
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90 %
P251.1	Débordements d'effluents chez les usagers	0
P 258.1	Taux de réclamations	0
P 202.2	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	10
P 252.2	Points de curage fréquents du réseau	4
P 253.2	Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,13
P 256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	13,83
P 207.0	Montant des actions de solidarité	0 €
P 257.0	Taux d'impayés sur la facture d'assainissement	5,17%
P 203.3	Conformité de la collecte des effluents	Conforme
P 255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	90
P 206.3	Boues évacuées selon les filières conformes	100 %
P 204.3	Conformité des équipements d'épuration	Conforme
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la réglementation européenne	Conforme
P254.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard de la police de l'eau	100 %

## 5) Exemple de facture

C/C AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 PLACE DES PROMENADES  
B.P 60002  
79600 AIRVAULT  
Tel : 05.49.64.93.48 Fax : 05.49.64.94.02  
communaute@cc-avt.fr

### Facture

Année 2019  
N° Facture 2667  
Date Facture 16/12/2019

### Assainissement

Période du 30/09/2018 au 30/09/2019  
Adresse de facturation :

éf. Abonné : 82  
onnné : M V  
dresse branchement : A

600 AIRVAULT

#### Evolution de votre consommation

2019	2018	2017	2016
100	108	124	111

cture de solde. Aucun escompte ne sera accordé en cas de  
iement anticipé (art R2221-40 du CGCT), tarifs : délib n°2015-66  
30/06/2015 et délib 2018-162 du 11/12/2018, règlement : délib  
2015-54 du 28/04/2015)

N° Compteur	Date de relève	Ancien Index	Nouvel Index	Conso en m3
043	30/09/2019	1103	1203	100

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT en Euros	Montant HT en Euros	Taux de TVA
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>15,00</b>
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	100	0,15000	15,00	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>255,00</b>
Abonnement assainissement	1	52,00000	52,00	
Redevance assainissement	25	2,00000	50,00	
Redevance assainissement	75	2,04000	153,00	

Abonnement TTC : 52,00€	EAU	Total HT	Acompte H.T.	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC
x du litre d'eau TTC : 0,00218€ (hors abonnement)	ASSAINISSEMENT	270,00	-135,08	134,92		134,92
		270,00	-135,08	134,92		134,92

éfaut de paiement, le comptable en charge du recouvrement pourra  
ourir aux voies civiles d'exécution de droit commun régie par la loi 91-650  
9 juillet 1991 et son décret d'application n°92-755 du 31 juillet 1992  
cticles L.1617-5 et R.1617-22)

Président : Olivier FOUILLET

Total annuel facturé TTC	270,00
Acompte déjà facturé TTC	-135,08
<b>NET A PAYER en Euros</b>	<b>134,92</b>
<i>Rappel des sommes à payer</i>	

Date limite de paiement : 16 Janvier 2020

 Papillon à joindre à votre règlement:

ommune : 82 AIRVAULT

acture Assainissement

° Facture 2019 1 000000

ef. Abonné 82

om M V

ate Facture 16/12/2019 Code recette : EA

au : € , Assf. : 134,92 €

**Modalités de paiement :** Vous pouvez régler cette facture :

- Par Internet en vous connectant sur : <https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Identifiant collectivité : 021012

Référence de la dette : 2019-EA-00-26

- Par chèque à l'ordre du

**Trésor Public (envoyer à l'adresse ci-dessous)**

- Espèces ou carte bancaire :

TRESORERIE D'AIRVAULT

PLACE DU CYGNE - 79600 AIRVAULT

- Par virement BDF NIORT - 30001/00602/C7930000000/69

BIC : BDFEFPCC IBAN : FR13 3000 1006 02C7 9300 0000 069

## 6) Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale

<b>NOM DE LA COLLECTIVITE :</b> <b>Année 2019</b>	
<b>INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE</b>	
<u>PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX</u>	
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	
<u>PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX</u>	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	Condition d'obtention de et VP.252=1 et VP.253> Points obtenus : 10
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	Condition d'obtention de et VP.252=1 et VP.253> [ou 60%=<VP.253<70% Ou 70%=<VP.253<80% ou 80%=<VP.253<90% ou 90%=<VP.253<95% ou 95%=<VP.253 (cas5) Points obtenus : cas 1 -----> 1 cas 2 -----> 2 cas 3 -----> 3 cas 4 -----> 4 Cas 5 -----> 5

<p>VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision Cartographique)</p>	
<p>VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)</p>	<p>Condition d'obtention de et [ou 50%=&lt;VP.255&lt;60% ou 60%=&lt;VP.255&lt;70% (ca ou 70%=&lt;VP.255&lt;80% (ca ou 80%=&lt;VP.255&lt;90% (ca ou 90%=&lt;VP.255&lt;95% (ca ou 95%=&lt;VP.255 (cas5)]</p> <p>Points obtenus : Cas 1 -----&gt; 1 Cas 2 -----&gt; 2 Cas 3 -----&gt; 3 Cas 4 -----&gt; 4 Cas 5 -----&gt; 5</p>
<p><b><u>PARTIE C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Points non pris en compte si le seuil de 40 points en partie A et B n'est pas atteint)</u></b></p>	
<p>VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)</p>	<p>Condition d'obtention de et [ou 50%=&lt;VP.256&lt;60% ou 60%=&lt;VP.256&lt;70% (ca ou 70%=&lt;VP.256&lt;80% (ca ou 80%=&lt;VP.256&lt;90% (ca ou 90%=&lt;VP.256&lt;95% (ca ou 95%=&lt;VP.256cas5)]</p> <p>Points obtenus : Cas 0 -----&gt; 10 Cas 1 -----&gt; 11 Cas 2 -----&gt; 12 Cas 3 -----&gt; 13 Cas 4 -----&gt; 14 Cas 5 -----&gt; 15</p>
<p>VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)</p>	<p>Condition d'obtention de VP.266&gt;=40 VP257=1 Points obtenus : 10</p>

VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	Condition d'obtention de VP.266>=40 VP258=1 Points obtenus : 10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	Condition d'obtention de VP.266>=40 VP259=1 Points obtenus : collecte
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	Condition d'obtention de VP.266>=40 VP260=1 Points obtenus : 10
VP.261 -Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	Condition d'obtention de VP.266>=40 VP261=1 Points obtenus : 10
VP.262 -Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Condition d'obtention de VP.266>=40 VP262=1 Points obtenus : 10

Préfecture

079-200041416-20200702-127-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2020

Publication le : 02-07-2020

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

# Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Présenté au Conseil Communautaire du 23 juin 2020



AIRVAUDAIS  
VAL DU THOUET

**[www.cc-avt.fr](http://www.cc-avt.fr)**

A- Présentation de la Communauté de Communes	Page 3
1°) Les compétences	
2°) Les élus, le bureau et les groupes de travail	
3°) Les conseils communautaires en 2019	
4°) Les services	
5°) Les finances	
a) Taux d'imposition 2019	
b) FPIC	
c) Effacements de dettes et admission en non-valeur des usagers	
d) Ligne de trésorerie	
e) Les subventions	
 B- Tourisme	 Page 5
1°) Accueil touristique	
2°) Taxe de séjour	
3°) Mission de conseil auprès des hébergeurs	
4°) Mise en valeur du lac du Cébron	
5°) Terra aventura	
6°) Actions en collaboration avec le PETR	
7°) La Chevalerie du Thouet	
 C- Développement économique	 Page 8
a) Missions principales	
b) Actions phares de l'année 2019	
c) Création d'une maison de santé sur Airvault	
 D- Culture Sport et Enfance Jeunesse	 Page 9
1°) Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet	
2°) Equipements sportifs	
3°) Enfance – Jeunesse	
4°) Action sociale et logement social	
 E- Protection et mise en valeur de l'environnement	 Page 11
1°) Assainissement	
2°) Les déchets	
 F- Les moyens pour le déploiement des politiques publiques	 Page 11
1°) Ressources humaines	
a) Mouvements de personnels	
b) Emplois ponctuels et stagiaires	
c) L'absentéisme et congés spéciaux	
d) Les formations	
e) Action sociale - CNAS	
2°) Communication	
a) Sites Internet	
b) Facebook	
c) Mailjet	
d) Supports de communication	
3°) Informatique	
d) Principales actions en 2019	
e) Dématérialisation	
f) Maintenance	
4°) Patrimoine bâti et matériel	

Annexes

### 1°) Les compétences

Liste des compétences prises ou modifiées en 2019. En annexe de ce rapport vous retrouverez les statuts complets de la Communauté de Communes.

#### **A. Compétences obligatoires**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- Eau ;
- Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L. 2224 -8

#### **B. Compétences optionnelles**

- Politique du logement et du cadre de vie ;

#### **C. Compétences facultatives**

- Equipements culturels et sportifs communautaires :
  - Construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs communautaires : Médiathèque, salle de sports Augustin Bordage à Airvault, salle de sports et équipements sportifs du Cébron à Saint-Loup-Lamairé, piscine d'Airvault, bassin de baignade du Cébron à Saint-Loup-Lamairé.

### 2°) Les élus, le bureau et les groupes de travail

#### ✓ Les élus communautaires

28 élus communautaires issus de 9 communes :

13 élus pour Airvault (et les communes associées)

4 élus pour Saint-Loup-Lamairé

3 élus par commune pour Assais-Les-Jumeaux (et la commune associée) et Louin

1 élu par commune pour Availles-Thouarsais, Boussais, Irais, Le Chillou, Maisontiers.

#### ✓ L'exécutif

Le Président : Olivier FOUILLET

1<sup>er</sup> Vice-Président : Pascal BIRONNEAU

2<sup>ème</sup> Vice-Président : Daniel ROBERT

3<sup>ème</sup> Vice-Président : Frédérique DAMBRINE

4<sup>ème</sup> Vice-Président : Jean-François COIFFARD

Le Bureau est constitué de l'ensemble des maires ainsi que des maires délégués de Borcq-sur-Airvault, Soulièvres et Tessonnière.

#### ✓ Groupes de travail

Commission Tourisme – Economie présidée par Pascal BIRONNEAU

Conseil d'exploitation SPIC Assainissement Collectif présidé par Daniel ROBERT

Commission Déchets présidée par Daniel ROBERT

Commission Culture, Communication, Enfance et Jeunesse présidée par Frédérique DAMBRINE

Commission Bâtiments, Matériels présidée par Jean-François COIFFARD

### 3°) Les conseils communautaires en 2019

Les conseils se déroulent alternativement sur l'ensemble des communes du territoire.

En 2019, il y a eu 10 conseils communautaires pour 158 délibérations.

4°) Les services : 31 agents (voir organigramme en annexes)

5°) Les finances

a) Taux d'imposition 2019

Taxe d'habitation	TH	5,40
Taxe foncier bâti	TFB	2,94
Taxe foncier non bâti	TFNB	13,58
Contribution foncière des entreprises	CFE	25,25
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	TEOM	13,20 (ramassage 52 semaines) 12,25 (ramassage 32 semaines)

b) FPIC (voir annexes)

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'exercice 2019 a été réparti entre l'EPCI et ses communes membres selon une répartition libre lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2019 (Délibération n°D2019-075).

c) Effacements de dettes et admissions en non-valeur des usagers

Effacements de dettes

Budget déchets	2 958,13 €
Budget assainissement collectif	5 728,97 €

Admissions en non-valeur

Budget déchets	1 049,20 €
Budget assainissement collectif	1 971,41 €

d) Lignes de trésorerie

**Budget principal** : une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole a été ouverte pour un montant de 500 000 € lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 (Délibération n°D2019-125).

e) Les subventions

**Les subventions accordées annuellement par délibération (hors convention)**

Bénéficiaires	OBJET	Subvention accordée
Centre Socioculturel de l'Airvaudais et du Val du Thouet	Festival Musiques et danses du monde	3 000,00 €
	Festival les murs ont des oreilles	2 000,00 €
	Carte fidélité cinéma	250,00 €
	Projet jeunesse ANRU/PIA	3 620,00 €
Radio Gâtine	Subvention annuelle de fonctionnement	250,00 €
Running FAT Airvault	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00 €
Syndicat d'initiative	Festival de peinture et de sculpture	4 000,00 €
Agence Départementale d'Information sur le Logement	Subvention annuelle de fonctionnement	347,55 €
Maison de l'Emploi du bocage Bressuirais	Subvention Bocage Gâtine Jeunesse	1 540,00€
Association Départementale pour l'Accueil des Gens du Voyage 79	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00 €
Mission locale de Thouars	Subvention annuelle de fonctionnement	2 276,50 €
Mission locale de Parthenay	Subvention annuelle de fonctionnement	2 276,50 €
EOLE 79	Subvention annuelle de fonctionnement	1 000,00 €
Le Rêve de l'Aborigène	Subvention annuelle de fonctionnement	500,00 €
ARC	Subvention annuelle de fonctionnement	400,00 €
Les Amis de l'Orgue	Subvention annuelle de fonctionnement	1 000,00 €
Inter-Associations Assais les Jumeaux	Fête de la terre	400,00 €
Tourisme Animations en Airvaudais	Marché des producteurs de Pays	500,00 €
Imagin' Thouet	Subvention annuelle de fonctionnement	150,00 €

**1°) Accueil touristique**

**Durant la saison 2019, l'accueil touristique** fut géré par Léa Rouvreau et une personne saisonnière, recrutée à temps plein pour 5 mois, du 1er mai au 30 septembre.

Au 1<sup>er</sup> avril 2019, un **tout nouveau Bureau d'Information Touristique** a été ouvert au 3, rue Gauthier Chabot à Saint-Loup. Tout a été préparé en amont (travaux, mobilier, branchements, enseigne...) et l'ouverture a eu lieu à la date prévue, soit le 1<sup>er</sup> avril. L'inauguration des locaux a eu lieu le 18 mai. Pour une meilleure visibilité du bureau, une voile aux couleurs de la Communauté de Communes a été conçue par Art Mania et positionnée à l'extérieur de l'Office de Tourisme.

Au tout début de la saison 2019, **une réunion de présentation** a été organisée dans les nouveaux locaux du Bureau d'Information Touristique de Saint-Loup-Lamairé afin de présenter les bénévoles des Rendez-vous de St-Loup et les personnes salariées de l'Office de Tourisme et de faciliter ainsi la communication durant la saison.

Cette réunion avait également pour but de former les bénévoles des Rendez-vous de St-Loup suite à leurs difficultés rencontrées lors de la saison 2018 : explication des principaux documents de travail, formation à l'outil d'accueil, procédure de réservation des canoës... Concernant les temps d'accueil trop importants pour les bénévoles, un nouvel aménagement des horaires d'accueil est pris en charge par la Communauté de Communes.

**Accueil touristique au cours de la saison 2019 :****Bureau d'Airvault**

- Du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février : **FERMETURE**

- Du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai et du 16 sept au 31 oct.

Lundi				
Mardi			14 h 30	18 h
Mercredi			14 h 30	18 h
Jeudi			14 h 30	18 h
Vendredi			14 h 30	18 h
Samedi	9 h 30	13 h		
Dimanche				

**TOTAL : 17,5h accueil/semaine**

- Du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre

\* Airvault

Lundi				
Mardi	9 h 30	12 h 30	14 h 30	18 h
Mercredi	9 h 30	12 h 30	14 h 30	18 h
Jeudi	9 h 30	12 h 30	14 h 30	18 h
Vendredi	9 h 30	12 h 30	14 h 30	18 h
Samedi	9 h 30	12 h 30	14 h 30	18 h
Dimanche				

**TOTAL : 32.5h accueil/semaine**

**Bureau de Saint-Loup-Lamairé**

- Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars : **FERMETURE**

- Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai et du 16 sept au 31 oct.

Lundi				
Mardi	9 h 30	12 h 30		
Mercredi	9 h 30	12 h 30		
Jeudi	9 h 30	12 h 30		
Vendredi	9 h 30	12 h 30		
Samedi			14 h 30	17 h
Dimanche				

**TOTAL : 14,5h accueil/semaine** assurées par la CCAVT

- Du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre

\* Saint-Loup-Lamairé

Lundi				
Mardi	9 h 30	12 h 30	14 h 30	18 h
Mercredi				
Jeudi	9 h 30	12 h 30	14 h 30	18 h
Vendredi	9 h 30	12 h 30	14 h 30	18 h
Samedi			14 h 30	18 h
Dimanche				

**TOTAL : 23h accueil/semaine** assurées par la CCAVT

## → Principales missions de l'Office de Tourisme Airvaudais-Val du Thouet

- **Accueil et information des touristes** : physique, téléphonique, par courriel
- **Mise à jour de l'information touristique** par le SIT départemental avec mise à jour des hébergements, des sites touristiques, des restaurants + liste des commerces (mise à jour du livret d'accueil saisonnier)
- **Promotion et communication** : création et diffusion de supports de communication (plans de ville), mise à jour du site Internet et animation de la page du réseau social Facebook
- **Gestion d'une boutique** avec des objets poitevins + objets locaux et associatifs
- **Prêt des clés** pour la visite de la fontaine souterraine d'Airvault
- **Animation du réseau des socio-pro** avec l'envoi d'un journal touristique trimestriel
- **Organisation et mise en place des « mercredis de l'été »** : animations proposées pour le grand public par l'Office de Tourisme chaque mercredi de mi-juin à mi-septembre : découverte patrimoine, sorties sportives, culturelles, ludiques + visites nocturnes aux flambeaux ... Edition et distribution d'affiches et flyers

**Nombre de visiteurs accueillis dans les bureaux durant la saison 2019, de juin à septembre : 3990 visiteurs**  
Fréquentation des animations de l'été : **plus de 200 personnes**, avec un réel succès pour les visites nocturnes (réservations refusées)

**Création de produits logotés CCAVT** : une vingtaine de **mugs logotés** ont été créés (10 avec des photos d'Airvault, 10 avec des photos de Saint-Loup) pour la saison. La création de cartes postales est toujours à l'étude.

### **Classement de l'Office de Tourisme Airvaudais-Val du Thouet**

Une demande en ce sens a été adressée au service tourisme de la Communauté de Communes pour que la commune de Saint-Loup-Lamairé puisse être labellisée « Commune touristique ». Un dossier a été monté et adressé à la préfecture des Deux-Sèvres fin juin 2019 :

- le classement en office de tourisme catégorie 3 a été obtenu début août,
- la labellisation de la commune de Saint-Loup-Lamairé en commune touristique a été obtenue en septembre.

### **2°) Taxe de séjour (TS)**

La taxe de séjour a été instaurée sur tout le territoire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec une perception au réel sur toute l'année, avec un système de déclarations trimestrielles.

3 principales nouveautés pour 2019 :

- Une taxation proportionnelle à 3 % du prix de la nuitée pour les hébergements non classés,
- Les périodes de déclaration passant de 4 à 3 déclarations annuelles,
- Le reversement direct de la taxe de séjour par les plateformes de réservation

Le problème du retard dans la réception des déclarations est récurrent et chronophage avec l'envoi de plusieurs rappels par mail puis par téléphone.

### **3°) Mission de conseil auprès des hébergeurs**

Toutes les mairies du territoire ont été contactées et sollicitées à l'arrivée d'Aurélié Chupin, en 2018, pour envoyer au service tourisme les récépissés de déclarations d'hébergement.

Il est conseillé aux créateurs d'hébergements de se mettre en relation avec le service tourisme afin de fixer un rendez-vous :

- Explication aux loueurs de leurs obligations et la perception de la taxe de séjour,
- Orientation dans leurs choix (prestations facultatives, promotion),
- Proposition de services financés par la collectivité (gratuits pour eux) : intégration dans la base de données SIT, proposition du système gratuit de réservation en ligne Open System, distribution de documentation pour leurs visiteurs...



**Un site Internet, créé par Tabula Rasa**, a également vu le jour au printemps 2019. Les rubriques sont alimentées par le SIT mis à jour par les équipes des services tourisme communautaires.

Concernant l'animation du réseau des socio-professionnels, une **première réunion de présentation aux prestataires** de Gâtine a eu lieu **en juin 2019** au cours de laquelle un diaporama leur a été présenté :

- Présentation des équipes des 3 Communautés de Communes
- Présentation des outils : carte et site Internet
- Animation de 4 ateliers par les personnels des Offices de Tourisme.

### **7°) La Chevalerie du Thouet**

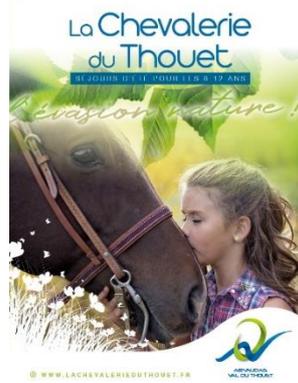
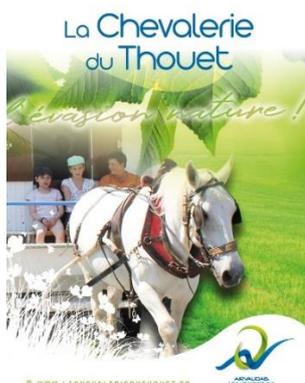
Malgré une gestion économe (dépenses inférieures au budget prévisionnel) et une hausse des tarifs pour toutes les prestations, le budget de la Chevalerie n'est pas équilibré pour l'année 2019.

**Chiffre d'affaires 2019 : 160 614,90 €**

**En ce qui concerne les supports de communication** de la Chevalerie, ceux-ci étaient un peu désuets.

Une agence de communication, Esprit Pub, a été retenue pour rajeunir l'image de la Chevalerie afin d'éditer des flyers de qualité en début d'année 2019 : un document général et un document sur les séjours ont été créés.

Ces flyers ont été distribués lors de la bourse d'échange départementale et aux écoles voisines (Thouarsais, Gâtine, Loudunais, Airvaudais-Val du Thouet)



Concernant les **documents internes** des prestations et le site Internet, ceux-ci sont aussi dépassés : Aurélie Chupin a remodelé toutes les fiches « produits » en les uniformisant et a donné un autre aspect au site.

Puis, en septembre, le site internet a été complètement refait en s'intégrant au nouveau site de la Communauté de Communes.

**Pour la communication par mailing**, celle-ci s'avère plus difficile avec la RGPD. Une solution à moindre coût a tout de même été trouvée avec « Send in Blue » et des mailings ont pu être envoyés aux classes environnantes au printemps puis à l'automne 2019.

**Quant aux séjours proposés en 2019**, les séjours de « la Bohème à cheval » ont connu un véritable succès avec une bonne fréquentation. Pour les autres séjours, la participation a été faible, même avec les 2 nouveaux séjours autour de la voile.

## C- Développement économique

### **Missions principales :**

- Intervention sur les zones d'activité économique
- Immobilier d'entreprises
- Accompagnement à la création et au développement des entreprises en lien avec le PETR Pays de Gâtine
- Actions en faveur du développement économique du Territoire Airvaudais-Val du Thouet

### **Actions phares de l'année 2019 :**

- Territoire d'industrie : définition des axes du contrat avec les EPCI du Nord-Poitou (Agglo2B, Val de Gâtine, Parthenay Gâtine, Thouarsais et Pays Loudunnais), la Région et l'État et signature du contrat

- Soutien à plusieurs créations d'entreprise :

- Garantie d'emprunt accordée à la création d'un atelier de transformation – yaourterie
- Garantie d'emprunt accordée à la création d'une unité de méthanisation

- Acceptation de la mise en place d'une servitude sur un terrain communautaire pour permettre l'extension des installations de stockage de déchets non dangereux par la société COLAS

- Soutien à la création du projet d'épicerie participative LEPICERIE par la participation au capital social de la SCIC

### **Création d'une maison de santé sur Airvault**

En application du projet de santé territorial, la construction d'un 2ème pôle de santé sur Airvault après celui de Saint-Loup-Lamairé est engagé.

L'année 2019 a conduit à la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre et l'esquisse du projet a été approuvée ainsi qu'en décembre 2019 l'adoption de l'avant-projet définitif pour un montant prévisionnel de 1 313 100 €.

## D- Culture, Sport et Jeunesse

### 1°) Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet (voir annexes)

### 2°) Équipements sportifs

#### **Salle Augustin Bordage – Réservation par les associations**

De février à juin : - FAT hand : 14h30/sem

- FAT basket : 4h/sem

- UCVO : 7h30/sem

- Athlétisme : 6h/sem

De septembre à décembre : - FAT hand : 9h/sem

- FAT basket : 6h/sem

- Athlétisme : 6h/sem

- Futsal Airvault : 2h/sem

- FC Airvo-St-Jouin : 2h/sem

- Pompiers : 2h/sem

Les samedis après-midis et dimanches sont réservés aux compétitions sportives. La salle est utilisée 30h par semaine par les établissements scolaires.

#### **Salle de sports du Cébron – Réservation par les associations**

De janvier à juin : - FAT hand : 10h/sem

- FAT basket : 6h/sem

- FAT tennis : 14h/sem

- Badminton Loisirs : 7h/sem

- Maison Familiale Rurale de St Loup Lamairé : 28h/sem

- AS Assais (foot en salle) : 2h/sem

- ES Gourgé-Lageon (foot en salle) : 2h/sem

De septembre à décembre : - FAT hand : 1h30/sem

- FAT basket : 6h/sem

- FAT tennis : 13h30/sem

- Badminton Loisirs : 7h/sem

- Maison Familiale Rurale de St Loup Lamairé : 28h/sem

- AS Assais (foot en salle) : 2h/sem

- AS St-Loup-Louin (foot en salle) : 3h/sem

La salle est occupée par la Chevalerie du Thouet les mois de juillet et aout.

Elle est également réservée ponctuellement par les établissements scolaires du territoire.

## Piscine et bassin de baignade

En 2019, la vente de confiseries et de boissons a été proposée à l'accueil des bassins.

### **Piscine à Airvault**

La priorité a été donnée à l'éducation à la natation :

- par les scolaires. L'équipement devenu communautaire a été ouvert à l'ensemble des écoles situées sur le territoire de la collectivité,
- par des leçons particulières,
- par une ouverture au milieu associatif avec une compétition de natation de niveau régional

### **Bassin de baignade du Cébron**

C'est un équipement indissociable du camping. Il accueille un grand nombre de groupes l'utilisant (colonies de la Chevalerie du Thouet, association Beta Pi, USEP...). Par sa forme ludique, elle attire beaucoup d'enfants.

En 2019, des problématiques de légiionnelle et de disponibilité du maître-nageur ont conduit à fermer le bassin le 28 août au lieu du 1<sup>er</sup> septembre.

### **Résultat des piscines en 2019 :**

Airvault : - 71 405,05 €

Cébron : - 21 641,88 €

### **Détail recettes entrées et leçons**

	Piscine Airvault			Bassin de Baignade Cébron		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
<b>Recette cartes et unités</b>						
<b>Enfant &lt;7 ans</b>	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
<b>Enfants &gt; ou = 7 ans</b>	1 914 €	2 780 €	2076 €	840 €	1 277 €	683 €
<b>Adultes territoire</b>	941 €	1 489 €	1677 €	606 €	888 €	760 €
<b>Adultes hors territoire</b>	531 €	825 €	450 €	798 €	1 290 €	825 €
<b>Groupe</b>	17 €	290 €	3 €	228 €	242 €	45 €
<b>Leçons territoire</b>	3 051 €	2 755 €	3188 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>Leçons hors territoire</b>	516 €	796 €	524 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>Aquagym</b>	Sans objet	Sans objet	317 €	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>Boissons et confiseries</b>	Sans objet	Sans objet	229 €	Sans objet	Sans objet	723 €
	<b>6 970 €</b>	<b>8 935 €</b>	<b>8 464 €</b>	<b>2 472 €</b>	<b>3 696 €</b>	<b>3036 €</b>

### **Fréquentation piscines - Bilan des entrées 2015-2018**

<b>Airvault (ouverture 4 mois)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Scolaire	1 820	1 463	1 958	1130
Leçons	501	551	533	525
Associations	478	302	507	443
Entrées enfants > ou= 7 ans	1 359	1 115	1 653	1240
Entrées adultes territoire	744	385	609	691
Entrées adultes hors territoire	215	181	280	153
Entrées groupes	173	192	16	3
Entrées enfants <7 ans	60	67	93	120
<b>Total des entrées (hors scolaires et leçons)</b>	<b>2 551</b>	<b>1 940</b>	<b>2 651</b>	<b>2207</b>

<b>Cébron (ouverture 2 mois)</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<7ANS et clients camping	500	603	1344	1183
Enfants	782	485	726	393
Adultes territoire	661	248	359	308
Adultes hors territoire	383	266	432	276
Groupes	1057	228	242	45
<b>Total</b>	<b>3383</b>	<b>1830</b>	<b>3103</b>	<b>20205</b>

### 3°) Enfance – Jeunesse (Voir annexe du RAM)

### 4°) Action sociale et logement social

Dans le domaine du logement social, la Communauté de Communes délègue ses compétences aux organismes suivants :

- Habitat Nord Deux-Sèvres
- Un Toit en Gâtine (Voir annexes)

Dans le domaine de l'action sociale, la compétence est déléguée au Centre Intercommunal d'Action Sociale Airvaudais-Val du Thouet.

## E- Protection et mise en valeur de l'environnement

1°) Assainissement (voir annexes)

2°) Les déchets (voir annexes)

## F- Les moyens pour le déploiement des politiques publiques

1°) Ressources humaines

a) Mouvements de personnel

### **Les arrivées**

- 1<sup>er</sup> janvier : Marion TURQUOIS
- 28 février : Yoann BOULAT
- 1<sup>er</sup> avril : Nicko MARTIN
- 1<sup>er</sup> septembre : Jérémy CUCU

### **Les départs**

- 1<sup>er</sup> mars : Mutation de Christian CHAUSSERAY
- 1<sup>er</sup> juin : Disponibilité de Nicolas ROCHARD
- 30 juin : retraite de Nicole BODIN
- 1<sup>er</sup> novembre : retraite de Bertrand JOZEAU

### **Promotions au 1<sup>er</sup> juillet :**

- Béatrice AYRAULT : adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe
- Marie-Laure MARTEAU : adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- Gilles BARIGAULT et Jérôme VALET : agent de maîtrise principal

b) Emplois ponctuels et stagiaires

**Service intérim du Centre de Gestion des Deux-Sèvres :** La Communauté de Communes fait appel à ce service pour ses besoins ponctuels et saisonniers. En 2019, les heures payées (y compris congés payés) au Centre de Gestion représentent 114 762,04 €.

c) L'absentéisme et congés spéciaux

Congés maladie :

Nombre d'agents ayant eu au moins un jour d'arrêt de travail ordinaire : 9

Nombre d'agents ayant eu au moins un jour d'arrêt de travail en grave maladie : 0

Nombre d'agents ayant eu au moins un jour d'arrêt de travail en maladie professionnelle : 1

Nombre de jours d'absence cumulés pour ces 10 agents : 684 jours.

1 accident de service générant 153 jours d'arrêts de travail.

d) Les formations

En 2019, il y a eu 70 jours de formation dont 20 jours de préparation aux concours : 47 jours de formation se sont déroulés en présentiel et 23 jours à distance.

e) Action sociale – CNAS

La collectivité a versé pour l'année 2019 la somme de 6 624,00 € pour un retour aux agents de 8 601 €.

2°) Communication

a) Sites Internet

Octobre 2019 fut marqué par la mise en ligne du nouveau site de la CCAVT et le regroupement des autres sites communautaires dans un site global. (Tabulara Rasa : 8 041,20 euros TTC)

[www.cc-avt.fr](http://www.cc-avt.fr):

Mise en ligne de la nouvelle version le 04 octobre 2019.

Les statistiques pour ce site n'étaient plus accessibles pour août septembre et octobre. Toutefois, on sait que la consultation du site est en hausse car le site comptait autant de visites en 9 mois par rapport à l'année 2018.

On peut estimer 16 500 visites contre 12 609 en 2018 avec environ 50 000 pages de vues (42 700 en 2018).

Conception du nouveau site : 8 041,21 euros TTC (Tabulara Rasa)

[www.lacducebron.fr](http://www.lacducebron.fr):

Le site internet du Cébron a été supprimé le 04 octobre 2019. Le nom de domaine a été conservé et pointe vers le nouveau site internet de la Communauté de Communes.

Consultation sur 9 mois : 8 616 visites avec 23 312 pages vues.

En 2018, le site a eu 10 163 visites avec 27 030 pages de vues.

Hébergement et nom de domaine : 180 euros TTC/an (Tabulara Rasa)

[www.mediathèque-avt.fr](http://www.mediathèque-avt.fr):

Cet outil permet aux usagers de la médiathèque (1 517 inscrits en 2019, soit + 8,75 %) d'accéder au catalogue en ligne. En 2019, 825 personnes ont utilisé ce site (317 personnes en 2018) avec 1 789 visites (842 en 2018) et 21 réservations (30 en 2017).

[www.lachevalerieouthouet.fr](http://www.lachevalerieouthouet.fr):

Le site internet de la chevalerie a été supprimé le 20/10/2019. Le nom de domaine a été conservé et pointe vers le nouveau site internet de la Communauté de Communes.

Consultation sur 10 mois : 5 400 visites avec 15 157 pages vues

6 829 visites en 2018 et 22 403 pages de consultées.

Nom de domaine : 11,38 euros TTC /an (Tabulara Rasa)

b) Facebook

La Communauté de Communes utilise les réseaux sociaux pour communiquer sur ses actions. 4 pages existent :

Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet (118 abonnés)

Médiathèque Airvaudais-Val du Thouet (282 abonnés)

La Chevalerie du Thouet (12 abonnés) – Page supprimée en décembre 2019.

Office de tourisme (436 abonnés)

c) Mailjet

Conception d'une maquette pour envoi de mails en grandes quantités auprès des utilisateurs de la Chevalerie du Thouet auprès de Tabulara Rasa : 523,20 euros TTC

d) Supports de communication

**JOLLY Imprimeur à Bressuire**

Service Assainissement

Papier facturation 441,60 € TTC

Service déchets

Papier facturation 313,20 € TTC

Supports de communications 1 578,00 € TTC

### Budget principal

4 000 lettres infos	2 315,50 € TTC
Piscine	276,00 € TTC
Dépliants touristiques	405,60 € TTC
Médiathèque	393,60 € TTC
Salle Augustin Bordage	1 214,40 € TTC
Papier et enveloppes	921,60 € TTC

### Poste et Téléphonie :

#### Distribution de supports de communication :

Lettre info	1 165,02 € TTC
Calendrier collecte OM (Boussais)	84,00 € TTC

#### Frais d'affranchissement : (Contrat avec Néopost renouvelé en 2015)

Contrat	444,59 € TTC
Fonctionnement	4 878,39 € TTC dont 1 351,10 € TTC pour le CIAS
Encre	328,80 € TTC

#### **Téléphonie (Abonnements, communications, mobiles et Internet)**

Orange

Budget principal	9 310,58 € TTC
Nom de domaine CCAVT:	271,80 € TTC
Médiathèque	271,80 € TTC
Forfait Internet Cébron	720,00 € TTC
CCAVT	576,00 € TTC
Médiathèque	576,00 € TTC
Ateliers	480,67 € TTC
OT Airvault	606,66 € TTC
Salle Bordage	439,55 € TTC
Portables agents	1 991,02 € TTC
Communications	3 377,08 € TTC
Service déchets	1 806,51 € TTC
Assainissement	4 502,28 € TTC
Chevalerie du Thouet	3 050,62 € TTC
Raccordement salle Bordage	979,90 € TTC
Paritel – Standard téléphonique du siège	2 921,91 € TTC
Location PABX et postes (Changement du matériel en début 2019)	7 181,74 € TTC

### 3°) Informatique

#### a) Principales actions en 2019

- Mise en place de serveurs de sauvegardes pour l'EHPAD et la CCAVT
- Refonte des sites internet de la CCAVT en un site unique.
- Configuration d'un serveur à la mairie d'Assais-Les-Jumeaux
- Accès internet et sonorisation de la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault.
- Saisie sur la plateforme de dématérialisation des convocations pour les commissions, bureaux et conseils communautaires depuis 2014.

### **Acquisition et réparation de matériel informatique :**

Fournisseur « Face Informatique » de Parthenay :	
Budget principal (médiathèque, tourisme, siège social)	10 888,78 € TTC
Service Assainissement (1 onduleur)	132,00 € TTC
Chevalerie du Thouet (1 pc portable)	1 168,80 € TTC
QOS Télécom	Investissement 8 919,03 € TTC
	Fonctionnement 617,49 € TTC

(Installation Accès Wifi Médiathèque, Salle Augustin Bordage, Cébron et Lamairé)

### **Maintenance et assistance des logiciels :**

- MAGNUS :	
Maintenance et formation	3 298,92 € TTC
- Maintenance CEGID Public :	
Service Assainissement	379,28 € TTC
Service Déchets	350,36 € TTC
- Assistance CDG :	
Logiciel service Déchets	312,00 € TTC
Logiciel facturation Assainissement	312,00 € TTC
- Logiciels de la Médiathèque :	
Maintenance C3RB	1 785,20 € TTC
Changement version serveur	2 400,00 € TTC

#### b) Dématérialisation

### **Utilisation de la plateforme « Atline services »**

Contrôle de légalité (Module Actes via transferts-securises)	234,60 € TTC
Publication des marchés publics via marchés securises.fr	651,12 € TTC
Envoi des convocations aux élus (Module i-séance)	654,00 € TTC

### **Les photocopieurs, un outil de dématérialisation**

#### Accueil

5 671 photocopies (dont 2 000 en couleur) en 2019 soit une baisse comme l'année précédente de plus de 50% par rapport à 2018. L'utilisation de la couleur reste stable.  
Les impressions augmentent avec 71 389 documents contre 48 433 en 2018.

Les numérisations augmentent et retrouvent les volumes de 2017 avec 11 200 documents en 2019 contre 9 000 en 2018.

Au total le volume de photocopies/copies augmente de plus de 30 % sur l'année 2019. Cette augmentation peut s'expliquer en partie par le fait que les outils de communication du service déchets ont été sortis sur le copieur du bas contrairement aux années précédentes.

#### Etage (CCAVT et CIAS)

8 300 photocopies noires et 1 250 en couleur soit 300 copies en plus par rapport à 2018.

52 000 impressions noires et 17 000 en couleur, soit 4 000 impressions de moins qu'en 2018.

Enfin la numérisation représente 7 000 documents (stable depuis 2017).

Sur le volume annuel de ce copieur, le CIAS produit 71 % de copies noires et seulement 32 % pour les copies en couleur. Une production stable avec toutefois une utilisation de la couleur encore plus importante cette année (+80%).

Pour la Communauté de Communes, les impressions noires sont stables par rapport à 2018. L'utilisation de la couleur est plus forte (réalisation des supports de communication du service déchets avec le calendrier de collecte).

Coûts des photocopieurs :

Koden (accueil)	Location	1 382,40 € TTC
	Fonctionnement	2 299,55 € TTC
Central Copie (copieur étage de la CCAVT + Médiathèque + Ateliers)		2 645,71 € TTC
SORAM (Ateliers Saint-Loup – contrat terminé le 25/11/2019)		14,44 € TTC
SBS (Chevalerie du Thouet)	Location (Grenke)	1 050,16 € TTC
Fonctionnement		667,44 € TTC

c) Maintenance**Répartition du temps de travail du service Informatique et Communication**

	Heures 2019	% en 2019
Musée	6	0,34
CCAS	18	1,03
EHPAD Airvault Saint-Loup	48,5	2,77
Communauté de Communes		
Siège social	340,25	19,40
Assainissement	30	1,71
Communication	329	18,76
Chevalerie du Thouet + Cébron	29	1,65
Office de Tourisme	21	1,20
Médiathèque	211,5	12,06
Mairies		
Airvault	235	13,40
Ateliers Airvault	4	0,23
Annexe Borcq sur Airvault	20	1,14
Annexe Soulièvres	6	0,34
Tessonnière	4	0,23
Availles-Thouarsais	12	0,68
Boussais	6	0,34
Irais	6	0,34
Assais-les-Jumeaux	35	2,00
Annexe Les Jumeaux	1	0,06
Le Chillou	7	0,40
Louin	10	0,57
Maisontiers	3	0,17
Saint-Loup-Lamairé + Granit	18	1,03
Ecoles		
Corderies Airvault	30	1,71
Pérochon Airvault	35	2,00
Assais-les-Jumeaux	4	0,23
Boussais	8	0,46
Louin	21	1,20
Saint-Loup-Lamairé	16	0,91
Ressources Humaines		
Congés-Heures Supplémentaires	208,5	11,89
Absences (maladie, asa)	31	1,77
<b>Total heures effectuées</b>	<b>1 753,75</b>	<b>100</b>

**Répartition du matériel sur le territoire**

*Nombre de postes informatiques et tablettes existants au 31/12/2019 sur chaque site où intervient l'agent de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet*

Au total, le parc informatique est constitué de 33 tablettes et de 253 ordinateurs  
(6 XP, 14 Vista, 63 Seven, 105 W10, 54 Clients légers et 11 serveurs).

Postes informatiques/tablettes	Airvault	Borcq sur Airvault	Soulieuvres	Tessonnière	Assais les Jumeaux	Veluché	Availles	Boussais	Irais	Le Chillou	Louin	Maisonnières	Saint-Loup-Lamairé
Mairie	23	1	2	1	6	1	2	1	1	1	3	1	3
Restaurant scolaire	1												
Ecole primaire	34				22			9			14		
Ecole maternelle	14												10/14
Ateliers municipaux	2												
Office de Tourisme	2												1
CIAS	4												
CCAS	6												
Médiathèque	13/3												2
Musée	2												
CCAVT	15												2
EHPAD	27/4												18/12
Chevalerie du Thouet													3
Espace Granit													6

#### 4°) Patrimoine bâti et matériel

##### **Bilan du patrimoine bâti**

##### **Salle Augustin Bordage**

Installation d'un écran vidéo (Bodet Sport)	5 988,00 € TTC
Achat d'équipements sportifs (Marty Sport)	
Bancs de touche basketball	547,20 € TTC
Buts de mini-hand et filets amortisseurs	1 707,60 € TTC
Poteaux de volley et râteliers de rangements	678,00 € TTC
Achat de mobilier (Adequat)	
Armoires métalliques de rangement	3 908,84 € TTC
Armoires à ballons	3 098,88 € TTC
Tableau pivotant	395,22 € TTC
Tables et chaises	1 407,96 € TTC
Vitrines	603,43 € TTC
Dalles de protection de sol et chariots de manutention (Sportingsols)	1 7340,00 € TTC
Installation et alimentation des sèche-mains (Lumelec)	1 238,40 € TTC
Signalétique intérieure de la salle (StudioGrim)	2 498,76 € TTC
Meuble de rangement (Gonnord)	746,34 € TTC

##### **Bâtiment loué à l'entreprise Delaire**

Installation d'une climatisation (Manceau)	7 799,32 € TTC
Installation d'une kitchenette - Mobilisation d'un agent pendant une semaine	
Achat de matériel	1 121,00 € TTC
Pose d'une fenêtre intérieure dans une cloison de distribution (Patrick Potet)	2 210,00 € TTC

## **MFR de Saint-Loup-Lamairé**

La Communauté de Communes a fixé un montant d'investissement annuel pour la Maison Familiale Rurale à 30 000 €.

Un Plan Pluriannuel d'Intervention est porté par la MFR. Les interventions prévues par ce PPI sont financées à hauteur de 50% par la Région et de 50% par la Communauté de Communes sous la forme de subvention à la MFR. Pour le PPI 2019, la Communauté de Communes a versé une subvention de d'un montant de 22 127,93 € TTC.

En plus de ce PPI, la Communauté de Communes a financé 8 058,12 € TTC de travaux.

Au total, 30 186,05 € TTC de travaux ont été engagés sur le bâtiment de la MFR.

Réalisation d'une étude de faisabilité d'une extension de l'internat :

Etude conduite par le cabinet R&C (architecte mandataire), AFORPAQ (économiste), ALS (structure) et YAC Ingénierie (fluides)

7590,00 € TTC

### **Bâtiment loué à l'entreprise C2E**

Travaux de menuiserie (Patrick Potet) 1 3791,78 € TTC

### **Maison de santé de Saint-Loup Lamairé**

Modification de l'éclairage (Manceau) 465,81 € TTC

### **Construction d'une maison de santé à Airvault**

Recrutement d'un architecte et d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de 133 936,20 € TTC (après avenant 1 en date du 25 mars 2020), composée de :

Archimag : architecte mandataire

Racine Cubic : économiste de la construction

ATES : bureau d'études structure

ACE : bureau d'études fluide

Gantha : bureau d'études acoustique

Estimation des travaux 1 575 720,00 € TTC

Montant des subventions accordées au 31 décembre 2019 : 616 228,00 € TTC

### **Médiathèque**

Remplacement d'une ventilation (Manceau) 938,75 € TTC

### **Pôle enfance**

Remplacement du sable du bac à sable (Jacques Paineau) 856,50 € TTC

### **Bâtiment occupé par Radio Val d'Or**

Travaux de menuiserie (SARL Jouneau & fils) 9 684,06 € TTC

### **Achat de matériel**

Véhicule Renault Trafic (Garage Caillaud) 14 990,00 € TTC

### **Aménagement du territoire**

L'élaboration du PLUi a été prescrite le 9 avril 2019.

Une convention a été signée avec la Chambre d'Agriculture le 23 septembre 2019 pour l'élaboration d'un observatoire agricole, pour un montant de 11 628,00 € TTC

APSIC : association pour un pôle de santé intercantonal

CAUE : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement.

CLSH : Centre de Loisirs Sans Hébergement.

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

ETP : Équivalent Temps Plein.

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

MDDS : Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres.

PAJ : Pont Animation Jeunesse.

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial Rural.

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RAM : Relais Assistantes Maternelles.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication.

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté.

ZAE : Zone d'Activité Économique

Préfecture

079-200041416-20200702-127-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02-07-2020

Publication le : 02-07-2020

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

18  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48